

## **À la recherche du bien commun**

Mémoire

présenté par

**Jean-Claude Tardif, Ph.D.**

aux audiences du BAPE  
sur le projet Rabaska

le 29 janvier 2007

## Résumé du mémoire

Avant de porter un jugement sur le bien fondé des arguments des opposants au projet de port méthanier, le BAPE ne peut pas faire l'économie d'un détour analytique. Six points sont à considérer.

1. La logique d'action de l'État est faite de contradictions et le défi réside dans la négociation des compromis susceptibles de résoudre les tensions. Pour relever ce défi, il doit disposer d'une autonomie politique relative qui lui assure des coudées franches pour prendre des décisions dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.
2. Il est dans la nature des mouvements sociaux d'être tiraillés face à l'État entre l'opposition et l'intégration. En dernière analyse, les conflits sociaux se résolvent au plan politique.
3. L'opinion publique influence la gouverne politique mais elle n'impose aucune obligation formelle à l'État.
4. Les grandes avancées démocratiques ont souvent été faites sans l'accord général tandis que bien des demandes sociales pressantes n'ont jamais été satisfaites.
5. Si l'on cherche à comprendre les tensions sociales qui se sont exprimées dans le secteur de Beaumont, il y a lieu de faire une analyse de classe et constater une réelle lutte de classe entre la nouvelle petite bourgeoisie et la classe ouvrière.
6. Pour approfondir notre analyse des tensions entre classes, il s'agit d'interroger les intérêts en présence. D'une part, il y a ceux qui n'ont que leur force de travail et qui dépendent d'un emploi pour vivre. D'autre part, il y a ceux qui défendent un coin de terre sous le couvert d'une idéologie.

Un bref retour sur les événements survenus depuis le 16 mars 2004 s'impose pour comprendre l'exacerbation des conflits et des tensions autour du projet. Également, il convient de replacer les choses en contexte. Si un tel mouvement est né aussi spontanément, c'est qu'il y avait un germe. De nouvelles valeurs comme le respect de l'environnement et l'individualisme ont émergé en même temps que la venue de nouveaux arrivants. Il s'en est suivi une forme de « gentrification » par laquelle les nouveaux ont détrôné les anciens en acquérant des parties du territoire et en créant une pression à la hausse sur les prix. La solidarité et la culture commune ont alors commencé à éclater.

Le mouvement d'opposition est divisé et paraît plus fort qu'il ne l'est en réalité. Son impact a cependant été significatif au point que les médias lui ont accordé une visibilité supérieure à

sa représentation. Le mouvement d'appui a tardé à naître et à se manifester. À l'analyse, on constate qu'une minorité tapageuse affronte une majorité silencieuse.

Quatre enjeux socio politique méritent d'être examinés plus attentivement.

Premièrement, contrairement aux craintes exprimées, la valeur des maisons a grimpé, à Beaumont et à Lauzon, après l'annonce du projet. La tendance est à l'effet que le nombre de ventes s'est accru au même titre que la rapidité.

Deuxièmement, il est faux de prétendre que le référendum de Beaumont, mené prématurément et sur un projet incomplet, exprime l'opinion de l'ensemble de la population de Beaumont, ni même la majorité.

Troisièmement, s'il fallait que les autorités de l'Île d'Orléans s'autorisent à intervenir dans la stratégie de développement de la Rive-Sud, il resterait à se demander s'il existe encore un principe de souveraineté territoriale et d'autodétermination politique.

Quatrièmement, le Conseil municipal de Beaumont reconnaît à juste titre que le secteur visé par le projet n'est pas une cible prioritaire au point de vue de la protection du paysage et du patrimoine.

Pour toutes ces raisons, le BAPE est invité à écouter les besoins de la majorité silencieuse, à faire les nuances qui s'imposent sur les dangers appréhendés et à reconnaître que ce projet mérite de voir le jour, de générer de la richesse sur la Rive-Sud et de procurer des emplois de qualité et bien rémunérés à nos travailleuses et à nos travailleurs.

À une époque où l'individualisme est la valeur primordiale, la recherche du bien commun constitue un enjeu de conviction et de courage. Il revient à l'État et aux agents politiques de s'élever au-dessus des considérations particulières et de dégager l'intérêt général. Les commissaires du BAPE ont désormais rendez-vous avec l'histoire.

## Notes biographiques de Jean-Claude Tardif

Né en 1945, dans le Bas-du-Fleuve, Jean-Claude Tardif a poursuivi des études classiques à Rimouski où il a obtenu un Baccalauréat es arts de l'Université Laval. Il a plus tard obtenu un Diplôme en psychopédagogie, une Licence en Lettres, une Maîtrise en administration et politique scolaires (M.A.) et, en 1993, un Doctorat en science politique (Ph. D.) de l'Université Laval.

Il a, à son actif, dix années d'enseignement au primaire, au secondaire, au collégial et à l'université. Il a également une dizaine d'années d'expérience en matière de communication. Il a notamment été agent d'information, dans un syndicat d'enseignants, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, rédacteur en chef de la revue *Ma Caisse*, au Mouvement Desjardins, de la revue *L'Oseilleur*, à Beaumont, et attaché de presse à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), aujourd'hui la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Il a une longue expérience en négociation et en relations du travail. Il a été négociateur, applicateur de convention collective et arbitre de grief pour des syndicats de professeurs d'université, puis responsable des communications en période de négociation du secteur public et parapublic pour le compte de la CEQ. Il a dispensé de la formation sur le développement de stratégies de négociation avec le gouvernement pour le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM).

Il a accumulé une solide expérience de gestionnaire à différents niveaux. Il a été fondateur de la Corporation Roquentin Enr., du Club Ciné-Onze, du Ciné-Club des Îles, de la Librairie des Îles, du Comité de promotion du patrimoine de Beaumont (CPPB), du Syndicat des chargés de cours de l'Université de Sherbrooke et, avec une équipe de chercheurs de l'Université Laval, du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES). Il a fait partie de l'équipe de fondation d'un parti politique provincial, le Mouvement socialiste. Il a siégé au Conseil d'administration et au Conseil de surveillance de la Caisse populaire de Beaumont, à la Commission d'urbanisme de Beaumont, au Conseil d'administration du Syndicat des enseignants des Îles-de-la-Madeleine, au conseil d'administration du Syndicat des conseillères et conseillers de la CEQ, au conseil d'administration de la Fondation pour l'éducation à la coopération et au Conseil d'administration du Centre international de résolution des conflits et de médiation (CIRCM). Il siège présentement au Comité d'urbanisme de l'Île-Verte.

À titre de chercheur en éducation, en science politique et en relations industrielles, durant une quinzaine d'années, il a publié plusieurs volumes et articles de revue scientifique et il a été invité à donner des communications dans toutes les grandes villes du Québec et du Nouveau-Québec, à St-Jean (Terre-Neuve), Ottawa, Toronto, et, sur la scène internationale, à La Havane, Paris, Lausanne, Genève et New-York.

L'auteur poursuit présentement des études postdoctorales à l'Université du Québec à Rimouski sur les enjeux soulevés par le projet Rabaska et notamment sur la gestion politique des diverses crises sociales et politiques occasionnées par des projets similaires.

Récemment détenteur du titre d'agent immobilier, l'auteur exerce cette fonction sous la bannière Re/Max.

## **Table des matières**

### **Résumé du mémoire**

### **Notes biographiques de Jean-Claude Tardif**

- 1. Introduction**
- 2. Cadre d'analyse**
  - 2.1 Ambiguïté du concept d'État**
  - 2.2 Ambiguïté du concept de mouvement social**
  - 2.3 Ambiguïté du concept d'opinion publique**
  - 2.4 Ambiguïté du concept d'acceptation sociale**
  - 2.5 Nécessité d'une analyse en termes de lutte de classes**
  - 2.6 Examen de la notion de groupes d'intérêt**
- 3. Historique du projet**
- 4. Éléments de contexte pertinents**
- 5. Nature du mouvement d'opposition**
- 6. Nature du mouvement d'appui au projet**
- 7. Minorité tapageuse contre majorité silencieuse**
- 8. Quelques enjeux d'ordre sociopolitique**
  - 8.1 Effet du projet de port méthanier sur la valeur des maisons**
  - 8.2 Interprétation du référendum de Beaumont**
  - 8.3 Une île en vue**
  - 8.4 Le paysage et le patrimoine de Beaumont**
- 9. Conclusion**
- 10. Recommandations**
- 11. Bibliographie**
- 12. Annexes**

## **1- INTRODUCTION**

Près de trois ans après l'annonce du projet Rabaska, le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) entreprend ses travaux. J'ai été mêlé, bien malgré moi, à ce projet dès le premier jour. Projet qui a la plupart du temps pris la forme d'un procès. Je ne cacherai pas mon impatience de voir qu'enfin le dénouement approche. Cet épisode aura été un temps fort d'expression des humeurs de la raison et de la déraison des humeurs.

Plusieurs questions ont constitué l'ordre du jour des débats locaux depuis mars 2004.

1. Sécurité des personnes
2. Sécurité de la navigation
3. Protection de l'environnement
4. Préservation du patrimoine
5. Retombées économiques
6. Politique énergétique
7. Aménagement du territoire
8. Souveraineté d'une municipalité sur son territoire
9. Acceptabilité sociale
10. Pas dans ma cour

Je me limiterai, dans ce texte, à analyser quelques enjeux sociopolitiques soulevés par le projet de port méthanier dont l'implantation est prévue aux limites de Lévis et Beaumont. Je me servirai de ma connaissance directe des événements qui se sont déroulés jusqu'à maintenant. J'appliquerai un cadre d'analyse politique, en raison de mes études de doctorat en science politique. À cet effet, l'examen de la conjoncture, l'appartenance de classe et les stratégies des acteurs seront pris en compte. Je conclurai le tout par quelques recommandations à l'endroit des commissaires du BAPE.

## **2- CADRE D'ANALYSE**

Lorsqu'on réfléchit à un projet qui a un impact majeur sur les politiques publiques, ou encore lorsque des politiques publiques sont de nature à affecter l'existence d'un type de projet particulier, il convient de bien saisir la logique d'action des acteurs en présence, dans le présent cas, un acteur politique, l'État et des acteurs sociaux, les supporteurs et les opposants<sup>1</sup>.

Faut-il choisir entre une approche propre à la science politique et une approche propre aux relations industrielles pour traiter des relations État-mouvements sociaux? Ne serait-il pas

---

<sup>1</sup> Mes sources privilégiées sont Aristote, Jean-Jacques Rousseau, Émile Durkheim, Karl Marx, Alain Touraine, Nicos Poulantzas, Michel Crozier, Max Weber, Pierre Bauby, Vincent Lemieux, Carol Levasseur, Céline St-Pierre, Léon Dion, Jean-Marc Pottle.

possible d'emprunter aux deux disciplines des éléments d'un modèle particulier adapté à la problématique qui nous intéresse?

Si l'on fait l'hypothèse qu'une bonne connaissance de la nature de l'État et des mouvements sociaux serait susceptible de nous orienter vers la compréhension de leur logique d'action et par conséquent de leurs relations mutuelles, on aurait alors tout intérêt à puiser aux deux disciplines.<sup>2</sup>

## 2.1 Ambiguïté du concept d'État

La présente section sera donc l'occasion de baliser l'analyse des relations État-mouvements sociaux au moyen d'un modèle à cinq volets:

1. La double nature de l'État: à la fois État politique et État appareil.
2. La double nature des mouvements sociaux: à la fois agents de revendication et mouvement social.
3. Leur logique d'action est faite de contradictions dont la principale tient à leur double nature et qui consiste à rechercher un équilibre toujours précaire entre les forces qui les tiraillent tant à l'interne qu'à l'externe et qui pèsent sur l'un ou l'autre des traits de leur double nature.
4. Par conséquent leurs rapports réciproques ne peuvent qu'être marqués sous le signe du paradoxe et de l'ambivalence entre l'opposition et l'intégration, entre la confrontation et la concertation. Il s'agit d'une relation de type antagonique.
5. C'est par la négociation et la politisation que se manifestent davantage les affrontements et les compromis.

Reprenons ces énoncés. En tant que forme politique, l'État représente la société, il exerce un pouvoir que celle-ci lui reconnaît parce qu'il est la seule institution capable d'avoir une vision d'ensemble et de développer des stratégies à long terme. Il occupe de ce fait une

---

<sup>2</sup> La dialectique qui analyse les crises et les contradictions présentes dans toute situation et toute organisation est l'approche que je privilégie. Crise, en chinois, signifie « une opportunité dangereuse » et représente donc le yin et le yang, le positif et le négatif.

place décisive dans la régulation des différentes contradictions de la société. Deuxièmement, en tant que forme appareil, il organise la société, il planifie, il intervient dans l'économie, il structure le social, il édicte le droit. Il est garant de la continuité au double sens de l'interdépendance et de la durée. Bref il garantit l'équilibre interne de la société. Avec Gramsci (1975), je préciserai qu'il n'exerce pas cette fonction seulement par la domination et la coercition. L'État fonctionne également au consensus. En ce sens, il tient compte des intérêts des classes dominées.

"Le rôle de l'État dans le fordisme a consisté en particulier à créer les conditions d'un compromis social qui, s'il a été favorable à l'accumulation du capital, a aussi permis un progrès sans précédent du pouvoir d'achat et des conditions de vie de la classe ouvrière et des milieux populaires. L'État est contraint, par sa nature même, de tenir compte des intérêts des classes dominées. Il s'efforce de réguler l'ensemble des contradictions de la société, tout en concourant à la reproduction du système" (Bauby, 1991).

Cette conception de l'État s'éloigne autant d'un certain instrumentalisme marxiste que de la conception hégélienne d'un État neutre. Il s'agit d'un État travaillé par les contradictions sociales, économiques et politiques de la société à laquelle il appartient. Voilà pourquoi il semble juste de considérer l'État comme un lieu de rapport de force.

"L'État est le lieu où convergent les pressions sociales, où se cristallisent les rapports de forces et d'intérêts, où s'institutionnalisent les conflits: il arbitre et légitime en même temps les solutions retenues" (Bauby, 1991).

Cette conception rejoint en partie celle de Poulantzas qui définit l'État:

"Comme un rapport, plus exactement comme la condensation matérielle d'un rapport de forces entre classes et fractions de classe, tel qu'il s'exprime, de façon spécifique toujours, au sein de l'État" (Poulantzas, 1978).

Alors que Bauby reconnaît à l'État une autonomie relative et une capacité d'arbitrer les contradictions socio-politiques, Poulantzas a tendance à limiter cette autonomie au seul rapport de force. L'analyse d'un État concret dans une situation historique donnée (l'État québécois des années 2000) nous permet de constater que rien n'est déterminé d'avance de façon mécanique et qu'à certaines occasions l'autonomie de l'État est plus grande qu'à



d'autres (notamment pendant la révolution tranquille). En réalité, l'État, à la fois politique et appareil, doit être considéré comme un "système contradictoire intégré".

En d'autres mots, la logique d'action de l'État est faite de contradictions et le défi réside dans la négociation des compromis susceptibles de résoudre les tensions. Pour relever ce défi, il doit disposer d'une autonomie politique relative qui lui assure des coudées franches pour prendre des décisions dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.

## **2.2 Ambiguïté du concept de mouvement social**

Le principal mouvement social, le syndicalisme, correspond également à cette ambiguïté (politique et appareil). C'est davantage sous l'angle de l'institution et du mouvement social qu'on arrive à en appréhender les termes. En tant que phénomène social total, le syndicalisme est à la fois organisation et mouvement. C'est ainsi qu'il se distingue et s'autonomise par rapport à l'État qui est appareil et pouvoir. En tant qu'organisation, il s'insère essentiellement dans le champ du travail et, en tant que mouvement, il s'insère dans le champ social et politique. Mais à un moment donné, la lutte revendicative déborde, sous certaines conditions, dans le champ politique. On parlera alors de politisation des conflits.

René Mouriaux distingue quatre modes d'implication des conflits sociaux dans la politique:

1. l'intervention des acteurs politiques soit en soutien aux luttes, soit en interprétant les luttes;
2. l'élargissement de la contestation ou de la revendication qui fait apparaître une liaison directe entre le pouvoir de l'employeur et celui de l'État (dynamique interne);
3. l'extension du conflit soit dans le temps (durée du conflit) soit à toute une branche (dynamique externe);
4. l'échéance électorale, ("politisation par interférence") (Mouriaux, 1985).

Nul mouvement ne peut prétendre condenser à lui seul le social et le politique. Tout mouvement social emprunte à l'un ou l'autre. L'ambiguïté vient du fait qu'il se situe le plus souvent à cheval sur l'un et l'autre. D'ailleurs les leaders du mouvement n'hésitent pas à

faire intervenir l'un et l'autre pour justifier leurs stratégies et leurs actions. Le défi reste de savoir décoder les véritables intérêts derrière les déclarations.

Il est dans la nature des mouvements sociaux d'être tiraillés face à l'État entre l'opposition et l'intégration. En dernière analyse, les conflits sociaux se résolvent au plan politique.

### **2.3 Ambiguïté du concept d'opinion publique**

Lorsqu'on parle d'implication des conflits sociaux dans la politique, on doit introduire un quatrième acteur aux côtés de l'État, des forces économiques et des forces sociales; il s'agit de l'opinion publique. La science politique à l'exemple des relations industrielles a généralement sous-estimé l'importance de l'opinion publique dans les rapports collectifs de travail, que ce soit pour peser en faveur d'une montée des luttes sociales, soit dans le sens d'une politisation des conflits ou soit pour qu'un règlement soit recherché dans les meilleurs délais. Dans ce dernier cas l'opinion publique peut opter tantôt pour la voie négociée, tantôt pour une intervention de l'État. Par exemple, lorsque l'État agit en tant qu'employeur, l'opinion publique peut agir en appui ou en opposition à ses stratégies: voie de la négociation ou voie autoritaire.

Le concept d'opinion publique soulève par ailleurs de nombreuses difficultés. Certains théoriciens prétendent qu'elle n'existe pas (Bourdieu, 1973), Ce courant d'analyse considère que ce n'est pas tout le monde qui peut avoir une opinion sur tout, ensuite toutes les opinions ne se valent pas nécessairement et enfin, il n'existe pas de consensus sur les problèmes ni même sur les questions qui méritent d'être posées, encore moins sur les solutions qui conviennent d'être adoptées.

Léon Dion, se demandant quels rapports existent entre intérêt public et opinion publique, met les chercheurs en garde contre le piège de la propagande.

« L'intérêt public est moins assujéti à de brusques changements que l'opinion publique parce qu'il dépend d'une façon plus directe des structures sociales et que, de ce fait, il est davantage lié à un objet social que ce n'est le cas pour l'opinion publique. Celle-ci, par contre, davantage soumise au flux des événements, est par conséquent plus sensible aux jeux de la propagande. » (Dion, T.I. 1971, p. 93)

D'autres chercheurs reconnaissent au contraire à l'opinion publique une existence concrète, mesurée par des sondages et ayant une portée réelle sur les enjeux politiques et sociaux de même que sur les stratégies des organisations (Deom, 1981; Walsch, 1988; Rouillard, 1991; Beauchamp, Tardif, Boutet, 1991). Les pressions d'une certaine opinion publique, celle qui s'exprime à travers les médias, les sondages, les lignes ouvertes et les diverses consultations, façonne le paysage politique, pèse sur l'élaboration des politiques publiques et contribue à orienter certaines stratégies sociales ou étatiques. Par conséquent il faut la considérer dans l'analyse des rapports État-mouvements sociaux. Le projet Rabaska en fournit un bel exemple.

Cependant, il faudra se rappeler que l'opinion publique n'impose aucune obligation formelle à l'État. Elle influence la gouverne politique et ceux qui sont les représentants démocratiquement élus d'une population donnée. D'ailleurs ce concept soulève une contradiction majeure que nous examinerons plus loin.

#### **2.4 Ambiguïté du concept d'acceptation sociale**

On a introduit, dans le débat sur le projet Rabaska, le concept d'acceptabilité ou d'acceptation sociale. La question à se poser est la suivante. Suffit-il de déployer une puissante campagne d'opinion publique pour influencer les politiques publiques? Une telle campagne suffit-elle pour démontrer l'appui ou non d'une population à une politique? Il existe une contradiction fondamentale dans ce terme. Si l'on en fait un critère d'acceptation ou de rejet, il suffit de tout mettre en œuvre pour gagner la bataille de l'opinion publique. Dès lors, on ne peut plus parler d'acceptation mais d'imposition.

D'autre part, des politiques progressistes ont souvent été adoptées dans un contexte de rejet social. Voici ce qu'en dit Vincent Lemieux.

« Il arrive même, bien que de façon moins fréquente, qu'un gouvernement décide d'agir non seulement contre une opinion publique qui est la plus généralisée mais aussi la plus intense et la mieux organisée, en se donnant comme défi ou bien de retourner cette opinion, ou bien de composer avec elle. » (Lemieux; 1988,p.95)

Devant le défi de l'adoption de la politique d'assurance-automobile, et face au mouvement de protestation, à la fin des années 1970, écrit Lemieux, « le gouvernement fit le pari qu'il

était possible de transformer une opinion publique minoritaire en une opinion publique majoritaire. Il gagna son pari. » Songeons également à l'ensemble des droits sociaux et de la personne, les droits des femmes, les droits des autochtones et des minorités. Songeons encore à la peine de mort, à la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 16 ans, à l'implantation d'une échelle de salaire unique pour les enseignantes et les enseignants, aux lois linguistiques.

D'autres politiques tant souhaitées par un large courant social n'ont jamais été adoptées ou implantées. Songeons au salaire de la mère au foyer, aux quatre semaines de vacances par année pour les travailleurs (exception faite de la France), au congé éducation, au revenu minimum garanti pour tous ou au respect du Protocole de Kyoto. En somme, ce n'est pas parce qu'une large fraction de la population veut quelque chose que les autorités le font. Ce qui est fait va souvent à l'encontre de la volonté d'une large proportion de la population.

Si l'opinion publique devait déterminer les politiques publiques, on se retrouverait devant un État de dictature, ce que Marx a appelé la dictature des masses. L'État politique serait privé de toute autonomie. Aucune dictature ne peut être justifiée ni justifiable; pas davantage celle des masses. L'histoire recèle trop de cas de morts causées par des dictatures. Si l'on admet que la démocratie est une avancée majeure depuis la Grèce d'Aristote ou la Révolution française, on est forcé de reconnaître que l'État dispose d'un espace pour exercer la gouverne politique et prendre les décisions qui sont de nature à protéger l'intérêt public et le bien commun et, ce faisant, il a le droit et de sacrifier des intérêts particuliers.

Il convient donc de manipuler avec précaution ce concept un peu creux d'acceptabilité sociale. En définitive, tout gouvernement se retrouve devant des choix de société et des choix de gouvernement. Il est condamné comme Sisyphe à remonter continuellement sa pierre en haut de la montagne. Tantôt il réussit à marquer des points, tantôt il subit une défaite qui le ramène en arrière. Ce qu'un gouvernement réussit à mettre en place, un autre peut le défaire et chacun se targue de satisfaire le critère de la volonté populaire. On ne peut donc pas s'appuyer sur un concept aussi imprécis et volatile. Ce qui existe, ce sont des besoins d'une part et des moyens de l'autre. Entre les deux, il y a des choix.

## **2.5 Nécessité d'une analyse en termes de lutte de classes**

Si l'on veut comprendre les enjeux liés à un projet comme un port méthanier et si l'on veut tenter d'expliquer les positions des acteurs en soutien ou en opposition, on est forcé de se

demander quelle classe sociale défend quels intérêts et avec quelle classe elle est en lutte. Réfléchissons un moment à cet aspect négligé du débat.

La question des classes sociales a été soulevée notamment à propos des nouvelles couches de salariés issues de la Révolution tranquille et agglutinées à l'État et à ses appareils. La question a de nouveau été mise à l'ordre du jour, en 1976, au moment de la prise du pouvoir par le Parti Québécois.

De l'avis de Légaré et Piotte (Piotte, 1977; Légaré, 1982), l'analyse la plus percutante, celle qui s'impose encore aujourd'hui, est celle de Céline St-Pierre. Celle-ci a l'avantage de préciser clairement ses concepts et ses critères avant d'établir la triple composition des classes sociales au Québec<sup>3</sup>:

- le prolétariat
- la nouvelle petite bourgeoisie
- la bourgeoisie.

"L'analyse de la composition de classes et des rapports de classes, écrit C. St-Pierre, nécessite que l'on se réfère à un double critère ou encore plus précisément à un double rapport que l'on qualifie de rapports de classes: il s'agit de rapports qu'entretiennent les agents de production avec les moyens de travail et avec l'objet de travail" (St-Pierre, 1974).

Avant de discuter des notions d'appartenance de classe ou d'intérêts de classe, l'auteure cherche à connaître les rapports de classe. Quel est le rapport qui lie l'agent de production aux moyens de production et quel contrôle exerce-t-il sur le produit de son travail?

Pour bâtir sa "théorie des classes sociales", C. St-Pierre recourt à trois critères.

1. Détermination de la place économique occupée par les agents par rapport aux moyens de production: rapports de propriété et rapports d'appropriation.

---

<sup>3</sup> Il est intéressant de noter qu'il s'agit d'une classification selon la place dans le procès de travail et le processus d'appropriation des moyens de production. Léon Dion préfère, quant à lui, une classification selon la fonction et la place dans l'organisation sociale. Il en nomme trois : élite, groupe d'intérêt, masse.

2. Analyse du procès cyclique du capital afin de distinguer: les travailleurs productifs, les travailleurs indirectement productifs et les travailleurs improductifs.
3. Détermination de la fonction politique des agents à l'intérieur de chacune des sphères: productive, indirectement productive et improductive, afin de distinguer entre ceux qui décident et organisent et ceux à qui échappe tout contrôle, ceux qui exécutent.

À titre d'exemple, le personnel enseignant n'est pas propriétaire de moyens de production. Par ailleurs, il est clair qu'il n'est pas producteur. Malgré qu'il est composé de travailleurs improductifs, il produit les conditions de reproduction de la force de travail et des rapports sociaux de production. Enseigner les connaissances est nécessaire aux agents du capital. C'est donc la fonction politique du personnel enseignant qui nous permet de définir son appartenance de classe. (St-Pierre, 1974).

Si l'on prend les employés généraux d'hôpitaux, on constate qu'ils ont comme fonction principale d'exécuter des tâches. Tandis que les enseignantes et les enseignants ont un certain pouvoir d'organisation sur les tâches qu'elles et ils exécutent. C'est pour cela que C. St-Pierre classe ces deux groupes dans deux classes différentes.

"Même s'ils appartiennent tous au secteur improductif, leur fonction politique est en bonne partie antagoniste et pour cette raison, ils se distribuent dans deux classes sociales distinctes. Les premiers (enseignants) appartiennent à la nouvelle petite bourgeoisie et les seconds (travailleurs d'hôpitaux) au prolétariat (St-Pierre, 1974).

Outre ces catégories, le prolétariat regroupe la classe ouvrière et la classe laborieuse. La classe ouvrière, toujours selon C. St-Pierre, comprend les travailleurs directement productifs, tandis que la classe laborieuse comprend les travailleurs indirectement productifs et les travailleurs manuels improductifs. La nouvelle petite-bourgeoisie, elle, comprend les travailleurs intellectuels affectés à la reproduction de la force de travail.

Ce détour théorique servira à démontrer que les nouveaux arrivants à Beaumont appartiennent à la nouvelle petite bourgeoisie en raison de la place qu'ils occupent dans le mode de production. Ils sont pour la plupart des intellectuels et des professionnels. Ils sont pour la plupart rattachés à l'appareil d'État. Ils disposent d'une sécurité d'emploi. Ils

disposent par conséquent de revenus supérieurs à la moyenne et d'avantages marginaux dont le principal est de leur assurer une retraite confortable. Ils sont instruits, ils contrôlent leur existence et leur emploi. Ils ont un certain pouvoir sur leur environnement et sont reconnus dans leur communauté de travail. Et surtout, ils disposent d'un redoutable pouvoir : ils maîtrisent parfaitement les nouvelles technologies de communication et savent recourir avec aisance à la prise de parole en public.

Ce que je viens de décrire est illustré par le fait suivant. Le 25 novembre 2004, la coalition d'opposition au projet Rabaska, baptisée Rabat-Joie, publie une sorte de manifeste dans le quotidien *Le Soleil*. Ses membres signent individuellement avec leur titre. Ils sont pour la plupart des professionnels reliés à l'État.<sup>4</sup> Tout au long de l'exercice, ces mêmes personnes prendront la parole sur tous les forums publics et se feront entendre aux premières audiences du BAPE. La question qu'il faut maintenant se poser est la suivante : quels intérêts défendent-ils?

Cette illustration trouve son rationnel collectif dans les données de l'enquête de Statistiques Canada, pour 2001<sup>5</sup>. Beaumont comptait alors 2153 personnes. Il n'y avait que 15 personnes des minorités visibles. Il y avait eu 520 nouveaux arrivants depuis 1996.

250 personnes de 15 ans et plus vont à l'école dont 80 ayant 20 à 24 ans. 36.5% des personnes de 35 à 44 ans avaient un grade universitaire, contre 21 % pour l'ensemble du Québec.

La population active était composée de 1185 personnes. Parmi elle, 1065 personnes travaillaient dans le secteur des services et 960 vont travailler en voiture.

Les gains moyens s'élevaient à 38 648\$ par année pour les personnes qui travaillent à temps plein et 30 529\$ par année pour l'ensemble de la population active locale.

---

<sup>4</sup> « Le projet Rabaska. Aménagement du territoire et démocratie directe », dans *Le Soleil*, 25 novembre 2004, page A-19. Voici la liste des signataires et leurs titres : Pierre Cadorette, technicien forestier; Sylvain Castonguay, ingénieur stagiaire; Leslie Bouchard, vice-présidente des ventes; Jacques Levasseur, médecin de famille; Louise Maranda, biologiste; Gaétan Paradis, médecin urologue; Simon Pelletier, ingénieur; Christian Ruel, comptable agréé et fiscaliste; Yves St-Laurent, publiciste; Lise Thibault, infirmière.

<sup>5</sup> <http://www12.statcan.ca/english/profil01/cp01/Details/Page.cfm>

Il s'agit, comme on le voit, d'une population homogène, à l'aise financièrement, scolarisée et occupant des emplois de services, fort probablement dans les divers paliers de l'administration publique.

## 2.6 Examen de la notion de groupes d'intérêt

L'intellectuel et chercheur qui a le mieux cerné la nature et la vie des groupes est le politologue Léon Dion. Son œuvre maîtresse, *Société et politique. La vie des groupes. Tome I Fondements de la société libérale* et *Tome II Dynamique de la société libérale*<sup>6</sup> demeure la référence pour comprendre la dynamique sociale des groupes face à l'État. Après avoir rappelé les grands courants qui ont contribué à l'analyse des groupes en société, il s'arrête un bon moment à la notion de groupe, d'intérêt et de groupe d'intérêt. Le professeur Dion campe rapidement la discussion en citant Alain Touraine qui affirme qu'on ne doit pas considérer le conflit simplement « comme un système de normes institutionnalisées, mais comme un système d'action historique, qui ne peut être défini indépendamment des intérêts de classe ».<sup>7</sup> Et il ajoute qu'on a tendance à surestimer les groupes comme principe d'explication de la réalité politique car, « en dernière analyse, c'est la société elle-même qui les fonde et les justifie ». (Dion, T.I.1971, p.49).

« Les groupes d'intérêt, poursuit-il, éludent le global. Leur action n'est qu'un aspect de la lutte à propos des valeurs. Ils mobilisent les préjugés, les craintes et les espoirs associés à des objectifs limités. » (Ibidem)

Mais qu'en est-il de l'intérêt qui pousse les groupes à agir?

« Un intérêt est une disposition relativement stable à réagir en fonction d'un objet immédiat, perçu comme adapté ou non à ses besoins et à ses aspirations et se présentant sous la forme d'impressions durables et de conduites cohérentes. L'intérêt est une disposition plus précise et plus concrète qu'une attitude en même temps que plus objective et plus stable qu'une opinion. En outre, l'intérêt se présente souvent sous le travesti d'une idéologie d'où il tire respectabilité et légitimité. » (Idem, p. 89)

---

<sup>6</sup> Cet opus a été publié, en 1971, en deux tomes, aux Presses de l'Université Laval.

<sup>7</sup> Alain Touraine, *Sociologie de l'action*, Éditions du Seuil, Paris, 1965, p. 164.



Pour ce motif, Dion conclut « qu'aucun groupe d'intérêt particulier n'est autorisé à se prononcer au nom de la collectivité entière. » (Idem, p. 265). Le motif repose sur la recherche de consensus qui prévaut dans toute gouvernance politique, mais aussi dans tout groupe d'intérêt. C'est d'ailleurs cette même recherche de consensus qui peut entraîner l'éclatement du groupe ou des manifestations non désirables telles « frustrations, révoltes et psychose chez les membres des groupes restreints » (Idem, p. 282). La récente recherche de la Direction de la santé publique de Chaudières-Appalaches, déposée lors des premières audiences du BAPE, a bien mis en lumière ces symptômes, chez les opposants au port méthanier.

Par ailleurs, toujours selon Dion, c'est l'existence d'un ennemi commun qui est le principal facteur d'apaisement interne. Dans le cas qui nous intéresse, le consortium formé de Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge tient ce rôle ingrat mais nécessaire à la survie du groupe des opposants.

Que dire des opinions exprimées à l'encontre du projet? Sous des dehors d'expression des individus, se cachent des formulations téléguidées et d'une cohérence factice.

« Ainsi, poursuit Dion, à force d'y tendre à tout prix, l'unanimité devient conformité. Et la conformité conduit tôt ou tard à l'uniformité. Or si l'uniformité garantit la survie du groupe, elle le prive de toute spontanéité » (Idem p. 285).

Les interventions des membres des coalitions d'opposition, devant le BAPE, en décembre 2006, illustrent parfaitement cette description. Les thèmes étaient très restreints. La nature des questions était similaire. La façon de les poser également. Les commentaires sur les réponses reçues aussi. À la fin, on pouvait deviner la question et la réaction de l'interrogateur. D'ailleurs, si le nombre d'interventions a été élevé, le nombre d'intervenants fut restreint. Les mêmes personnes ont paradé à tour de rôle jusqu'à sept fois devant les commissaires, pour poser souvent des questions semblables, à quelques variantes près et occuper un temps interminable.

C'est ce qui a fait dire à Jean Rivero qu' « on aboutit à ce paradoxe que plus le groupe est restreint, plus il est cohérent et dynamique; à la limite, les intérêts les mieux défendus risquent d'être les moins essentiels. »<sup>8</sup>

L'intérêt des groupes n'est pas difficile à cerner. La construction d'un port méthanier relève de la politique énergétique. L'autorisation de sa construction relève des trois paliers de gouvernement. Le BAPE, tout en étant une instance importante, n'en demeure pas moins consultative. Le pouvoir et la décision se situent au niveau politique. Pour retenir l'attention des autorités politiques et les convaincre, nous rappelle Dion, il y a trois conditions à remplir : la légitimité, l'apolitisme et la capacité de représentation. Premièrement, la tradition, la foi, le charisme et le légalisme sont les outils de la légitimité. Deuxièmement, les groupes d'intérêt cherchent à « masquer le caractère politique de leur activité sous le couvert du civisme ou de l'intérêt général » (Idem, p. 307). Troisièmement, la capacité de représentation doit être reconnue par une sanction gouvernementale, d'où le paradoxe de s'imposer comme apolitique tout en sollicitant un appui politique pour être reconnu.

Il est notoire que les partisans des coalitions d'opposition au projet de port méthanier sont généralement nationalistes au plan politique. Ils font face à un gouvernement conservateur à Ottawa et à un gouvernement libéral à Québec qu'ils tentent de convaincre de la justesse de leur position. Position inconfortable s'il en est. Voilà pourquoi on les a vus naviguer tantôt de façon batailleuse contre les ministres Ambrose ou Béchard et tantôt de façon complice avec l'ex-ministre Thomas Mulcair.

N'assiste-t-on pas à une tragique anomalie, pour reprendre les termes de Dion, par laquelle des groupes d'intérêt tenteraient de « faire pression, par le recours à des techniques d'action de qualité souvent douteuse, sur le système politique, de façon à le faire dévier de son objectif naturel qui est la poursuite du bien commun ? » (Dion, T.I.1971, p. 384).

L'avenir devrait nous renseigner sur les véritables intérêts de certains opposants au projet de port méthanier. Nul doute que l'environnement et la sécurité sont des enjeux de taille qui confrontent le promoteur et sur lesquels le BAPE aura à trancher. L'atteinte au patrimoine et au paysage est passablement moins évidente à démontrer. Que reste-t-il d'autre? Les

---

<sup>8</sup> Jean Rivero, « De la politique des groupes à la politique de la nation », *Chronique sociale*, vol 30, no 7, 1959, p. 380.

retombées économiques n'ayant pas été contestées, il reste le syndrome du « pas dans ma cour ».

Il y a un intérêt toutefois qui n'a pas été évoqué officiellement mais qui est sur plusieurs lèvres, à Beaumont : certains opposants qui habitent le secteur ou qui sont propriétaires d'immeubles localisés dans le secteur voudraient faire monter la mise. Certains ne se cachent pas pour déclarer à qui veut les entendre qu'ils exigent un million de dollars pour leur propriété de la part du promoteur. Plus le mouvement d'opposition est organisé, plus la pression est forte sur le promoteur et plus l'offre risque d'être alléchante.

Il n'est pas à écarter que des projets de dézonage agricole aboutissent au conseil municipal de Beaumont pour lotir des terres situées à proximité des réservoirs et du tracé du gazoduc. Une première demande est déjà parvenue à la Commission d'urbanisme. On se rappellera pour mémoire qu'un des arguments des opposants était à l'effet qu'il ne devrait pas y avoir de résidents dans un rayon de 5 kilomètres du port méthanier, en raison du danger qu'il ferait courir aux populations concernées.

Les groupes d'intérêt ne sont pas dépourvus de ressources. Selon Dion, l'argent, l'information, le nombre de membres et la capacité d'organisation sont les quatre principales ressources.<sup>9</sup> Le nombre de membres est une donnée particulièrement intéressante. D'après le journal *Le Soleil*<sup>10</sup>, Rabat-Joie ne regrouperait que quelques membres. Mais dans tout mouvement social, le secret est de faire du bruit et d'occuper au maximum l'espace médiatique afin de laisser croire qu'il y a beaucoup de personnes qui appuient le mouvement.

Dion divise le nombre de participants en trois catégories : les belligérants, les simples spectateurs et les absents, précisent que les premiers constituent au maximum 10 à 20 % de la population. Ils constituent la « petite élite bien informée » qui s'engage au nom d'un intérêt particulier. Les autres qui composent la majorité manifestent une apathie devant la situation et n'osent pas s'engager. Il est éclairant de s'arrêter un instant aux explications de Dion qui, il faut le rappeler, a fait une synthèse de ses recherches, le point sur son enseignement et un bilan de vie dans l'œuvre en question.

---

<sup>9</sup> Voir Tome II, pp 253 et suivantes.

<sup>10</sup> 4 décembre 2006, pp 5-6

« Les causes de l'apathie sont fort nombreuses. (...) Le manque d'instruction et les insuffisances de l'information constituent deux sources majeures de l'apathie résultant de l'absence d'intérêt. En outre, plusieurs motifs peuvent inciter les individus à rester passifs : ils craignent les conséquences possibles de leurs actes; ils estiment futiles certains types d'activité; ils ne sont pas stimulés à agir; ils ne voient pas le rapport entre l'activité et leurs propres besoins non plus que les avantages personnels susceptibles de résulter de leur action; enfin, ils n'ont pas confiance en eux-mêmes. La personne apathique par manque d'intérêt joint à un sentiment intense d'incompétence personnelle une méfiance poussée à l'endroit des agents et des systèmes politiques. »<sup>11</sup>

La majorité silencieuse ne s'est pas exprimée en faveur du projet parce que les conditions dans lesquelles le débat s'est déroulé, à un niveau d'expert et sur des enjeux souvent théoriques, n'ont pas su capter l'intérêt des individus. Il reviendra aux commissaires du BAPE d'y voir clair et de ne pas se laisser émouvoir. Dion souligne la qualité des personnages politiques qui savent faire les distinctions nécessaires :

« Ceux-ci, en effet, par flair professionnel, distinguent aisément les majorités véritables et les minorités factices, les regroupements authentiques et les regroupements fictifs. Ils excellent en outre à découvrir les limites et les failles dans l'unanimité proclamée des « fronts » et à tirer avantage des mésententes et des prises de position contraires parmi les groupes ».

Chacun des camps s'appuie sur des sondages pour faire valoir sa propre majorité. Rabaska a eu recours à la firme Léger marketing et l'APPEL à un sondage par entrevue à domicile. Écoutons le spécialiste des sondages, Vincent Lemieux.

« L'entrevue à domicile est un procédé fort spécialement indiqué lorsque le degré de précision recherché n'est pas trop grand, que l'enquête a un caractère exploratoire ou qu'elle cherche à cerner les attitudes ou les comportements non verbaux des sujets »<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Dion, tome II, p. 364

<sup>12</sup> Lemieux, Vincent, (1988), *Les sondages et la démocratie*, Québec, IQRC, p. 40

En se référant aux sondages téléphoniques par échantillon, on obtient d'autres conclusions : « Les sondages sont le seul frein ou presque à la puissante grandissante des groupes de pression. » (p. 84) Nous aurons l'occasion d'approfondir ces enjeux dans le cours du texte. Revenons plutôt sur les faits et, avant qu'on les retrouve dans la poubelle de l'histoire, retraçons la séquence des événements.

## **HISTORIQUE DU PROJET**

Repassons le déroulement chronologique des événements afin de les remettre en perspective et de comprendre le phénomène de « build up » ou d'escalade qui a fait en sorte que des clivages se sont opérés rapidement et qu'une véritable lutte à deux, les opposants contre les élus, s'est formée à Beaumont. Les promoteurs ont vite été écartés du paysage et montrés en véritables suppôts du diable. Les sympathisants du projet ont été tout simplement muselés.

Le **16 mars 2004**, le maire de Beaumont, monsieur Réal Lapierre, annonce dans les médias régionaux que la compagnie Gaz Métro a l'intention d'installer un port méthanier d'une valeur de 650 M\$ à la hauteur de Beaumont. Il confirme ensuite cette information aux conseillers présents lors de la réunion préparatoire du conseil, le dernier lundi de mars.

Le **3 avril**, Gaz Métro confirme la nouvelle au quotidien *Le Soleil*.

Les résidents de la rue de Vitré, situés à moins d'un kilomètre des lieux visés, sont immédiatement appelés à se mettre sur un pied de guerre car un des résidents connaît le Groupe d'initiatives et de recherche appliquée au milieu (GIRAM). Le contact est établi et le GIRAM prend en charge la mobilisation des résidents. Il est convenu de former une coalition et d'être présent en grand nombre lors de l'assemblée régulière du conseil, le 5 avril.

C'est ainsi que naît la Coalition Rabat-Joie avec à sa tête Gaétan Paradis, un médecin qui travaille à l'Hôtel-Dieu de Lévis, et Yves St-Laurent, un publiciste qui travaille, à son compte.

L'assemblée régulière du conseil tenue le **5 avril** est l'occasion pour les opposants d'affûter leurs armes. Le conseil met au jeu une résolution d'appui au projet qui mettra plus d'huile sur le feu qu'il n'en faut. Parmi les intervenants, lors de la période de question, 10 personnes se sont prononcés en faveur du projet et 13 s'y sont opposés. Finalement, la résolution 2004-04-39 est adoptée :

« Considérant que Gaz Métro étudie un projet de terminal méthanier visant à mettre en place des installations de stockage et de vaporisation de gaz naturel liquéfié importé au Québec par bateau;

Considérant que ce terminal méthanier devra être relié au réseau de distribution gazoduc Trans-Québec Maritime situé à St-Nicolas;

Considérant que l'un des sites à l'étude est situé dans l'entourage des lignes d'Hydro-Québec sur le territoire de Beaumont;

Considérant que l'implantation de la ligne d'électricité haute tension a considérablement hypothéqué le paysage de ce secteur et que la municipalité n'a jamais donné son aval à ces installations;

Considérant qu'à ce jour, la municipalité n'a bénéficié d'aucune compensation financière résultant de cette occupation du territoire;

Considérant que les scénarios envisagés pour éliminer ou déduire l'impact de la présence des pilônes électriques n'ont connu aucun dénouement positif;

Considérant que ce projet d'envergure aurait un impact économique majeur pour notre municipalité ainsi que pour les régions de Chaudière-Appalaches et de Québec;

Considérant que ce projet devra être soumis aux processus réglementaires et environnementaux habituellement exigés pour un projet de cette nature;

Considérant que seul un projet de cette nature pourrait s'implanter à cet endroit compte tenu des contraintes amenées par les pilônes d'Hydro-Québec.

En conséquence,

Il est résolu

Que la Municipalité de Beaumont informe les autorités concernées de Gaz Métro qu'elle exige une étude d'impacts du projet d'implantation d'un terminal méthanier lequel projet sera soumis également aux processus de consultation et d'autorisation des différentes autorités gouvernementales concernées dont notamment le Bureau des audiences publiques en environnement, les autorités fédérales responsables et la municipalité qui voudra ainsi s'assurer que ledit projet fasse l'objet de rencontres de consultation auprès des citoyens afin que ces derniers puissent en décider officiellement par scrutin référendaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers »

Le **29 avril**, la Compagnie Gaz Métro annonce officiellement qu'elle a formé un partenariat avec Gaz de France et Enbridge et qu'ils ont choisi la région de Beaumont-Lévis comme site du projet de port méthanier.

La réunion du conseil municipal du **3 mai 2004** sera très courue et des plus houleuses. Les journalistes concernés sont présents, et rapidement, les discussions dérapent de telle sorte qu'il s'ensuit une confusion totale. Les opposants veulent avoir l'assurance que ce projet sera bloqué. Les supporteurs souhaitent qu'on attende les études d'impact et les recommandations des autorités concernées (BAPE et Office national de l'énergie). Rien n'y fait. C'est alors qu'un citoyen rompu à ce genre de situation a proposé la formation d'un comité aviseur<sup>13</sup>. Le Conseil adopte une résolution en ce sens

---

<sup>13</sup> Les personnes suivantes ont fait partie du Comité aviseur. Jean-Claude Lespérance, Louis Sénéchal, Lucie Lefebvre, Réjean Prévost, Gaétan Paradis, Yves St-Laurent, Jean-Pierre Couture, Donald Labrie représentaient chacun des six secteurs de la municipalité. Alain Kilgour représentait le Conseil municipal.

et assure la population qu'elle sera consultée au moyen d'un référendum. Une fois formé, le comité aviseur a entrepris de documenter le dossier, d'établir des contacts et de tenir une assemblée d'information. Une page Internet fut créée pour le dépôt des informations et documents pertinents.

Le conseil se dote ensuite d'une expertise externe et embauche la firme de consultants Forget et Aubin. Ces derniers rencontrent peu de temps après le comité aviseur afin de lui faire des recommandations pour la suite des choses.

Le **26 mai**, la Chambre de Commerce de Lévis déclare que le projet est une bonne nouvelle.

Le **15 juin**, la municipalité adresse une demande d'aide financière de 83 000\$ à Gaz Métro pour soutenir les travaux du comité aviseur.

Pendant ce temps, le Parti libéral au pouvoir à Ottawa déclenche des élections pour le **23 juin 2004** et le maire de Beaumont décide de démissionner afin de se présenter à titre de candidat pour le Bloc Québécois. Une fois élu, il démissionne de son poste. De son côté, un conseiller exaspéré par le harcèlement et des accusations erronées lancées par les opposants, décide de démissionner à son tour. Ce qui fait que du premier juin au 10 octobre 2004, le conseil dut opérer à 5 membres au lieu de 7. Pour mal faire, le secrétaire trésorier fut affligé d'un épuisement professionnel en même temps. Durant la période où celui-ci a été affecté par la maladie, quatre règlements d'emprunt votés par le Conseil municipal n'ont pas été déposés au Ministère des affaires municipales pour approbation. Par conséquent, les factures encourues par les travaux ont été assumées par le fonds de roulement, laissant la municipalité sans le sou et sans que personne n'ait vu venir le coup. Les opposants ont donc sauté à pieds joints sur cet accroc aux normes gouvernementales pour démolir le conseil.

Des séances publiques, sous l'égide du consortium Rabaska, sont dès lors tenues à Lévis (Cegep Lévis-Lauzon) et à St-Michel (Théâtre Beaumont-St-Michel), les **10, 11 et 12 juillet 2004**. La Coalition Rabat-Joie s'est manifestée publiquement en étant présente et en bloquant et chahutant pendant un long moment l'accès à la première rencontre prévue à St-Michel, le 11 juillet.

Le **12 juillet**, le Conseil de ville de Lévis vote sur une proposition du conseiller Jean-Claude Bouchard appuyée par Gilles Lehoullier et libellée par GIRAM à l'effet que Lévis s'oppose au projet Rabaska. La proposition reçoit 8 appuis et 7 conseillers s'y opposent. Le maire Jean Garon vote contre la proposition ce qui a pour effet de la rendre caduque. Le même soir, la coalition avait déposé une pétition contre le projet et contenant 645 signatures.

---

Caroline Gagnon représentait la municipalité. Jean-François Aubin représentait la firme de consultant Forget Aubin.

Le **13 août**, la firme de consultants Forget et Aubin fait une offre de service à la municipalité de Beaumont pour la conseiller dans le dossier Rabaska.<sup>14</sup>

Le **21 août**, André Goulet annonce qu'il se portera candidat à la mairie de Beaumont et qu'il s'oppose au projet Rabaska.

Lors de la réunion préparatoire du conseil qui s'est tenue à la fin août, la firme Forget et Aubin rencontre les membres du conseil afin de leur faire des recommandations pour la suite des choses, notamment à l'effet de soutenir les travaux du comité aviseur sur les aspects risque et sécurité des installations proposées.

Lors de la réunion régulière, le **2 septembre 2004**, le Conseil municipal de Beaumont est acculé au pied du mur, sous la pression et les appels incessants, et le maire suppléant promet un référendum « avant les fêtes ». Le conseil accepte du même coup le projet d'une étude d'impact soumis par la firme Stabilis, laquelle a été retenue par le comité aviseur et recommandée par Rabat-Joie, mais il refuse d'en assurer le financement s'il n'obtient pas de subvention de Gaz Métro. Ce sera le début de la discorde entre le Conseil et le comité aviseur.

Suite à la démission d'un conseiller et du maire, des élections partielles sont convoquées en septembre pour être tenues le 10 octobre.

Le **9 septembre**, Gaz Métro adresse des réponses écrites (document de 8 pages) au comité aviseur. Celles-ci ne seront jamais rendues publiques.

Le **30 septembre**, Rabaska convoque au restaurant Ryna de Lévis une séance publique d'information afin de fournir des réponses supplémentaires aux questions des opposants. Ces derniers organisent une manifestation et Rabaska est forcé d'annuler la rencontre prévue.

Le **3 octobre**, un nouveau vote est pris au conseil de ville de Lévis sur une proposition d'opposition au projet Rabaska. 12 des 15 conseillers votent en faveur de la proposition, profitant de l'absence du maire Jean Garon et marquant leur opposition au projet. Le président de la Chambre de commerce de Lévis, monsieur Pierre Garant, félicite Rabat-joie pour son travail et déplore la présence à l'assemblée du conseil de représentants de Gaz Métro.

Le **4 octobre 2004**, en présence du maire suppléant Donald Mercier, le Conseil municipal de Beaumont adopte la résolution 2004-10-186 décrétant un référendum consultatif sur le projet Rabaska, le 5 décembre 2004. Le Conseil aurait souhaité reporter

---

<sup>14</sup> Cette même firme écrit, le 10 août 2004, dans un rapport à l'intention du conseil, un ensemble d'éléments de contexte à considérer dans la décision de tenir un référendum, le 5 décembre suivant : « En juin 2004, lors d'une rencontre entre Rabaska et le Conseil municipal, le calendrier déposé par Madame Louise Roy mentionnait que le BAPE aurait lieu au début de 2005. (...) Il y aura donc une période de temps non négligeable entre le référendum le 5 décembre et la tenue du BAPE (4 à 6 mois) » (*Compte-rendu Rencontre du Comité aviseur local*. 10 août 2004.)



à plus tard ce référendum mais la pugnacité des adversaires du projet a eu gain de cause contre un conseil incomplet et affaibli. Voici le texte de la résolution qui fut adoptée.

« Considérant que le Conseil municipal de Beaumont s'est engagé à tenir un référendum consultatif sur le projet Rabaska;

Considérant que le comité aviseur formé par le Conseil municipal propose que ce référendum se tienne le 5 décembre 2004;

En conséquence :

Il est résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Beaumont décrète le 5 décembre 2004 pour la tenue du référendum consultatif sur le projet Rabaska.

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Adopté à l'unanimité des conseillers. »

Le **10 octobre 2004**, à l'occasion des élections municipales partielles, deux opposants à Rabaska, représentant la coalition Rabat-Joie, sont élus, dont l'un à la mairie, monsieur André Goulet<sup>15</sup>. Il défait la conseillère du quartier numéro 3, madame Nicole Picard, laquelle avait démissionné de son poste de conseillère pour briguer les suffrages à la mairie. Du coup, il fallut convoquer une nouvelle élection complémentaire pour la remplacer au poste de conseiller vacant.

Le **25 octobre 2004**, lors d'une réunion spéciale du Conseil municipal de Beaumont, les membres du conseil adoptent la résolution 2004-10-190 portant sur le libellé de la question référendaire.

« Considérant que le Conseil municipal de Beaumont, dans sa résolution numéro 2004-10-186 décrétait la tenue d'un scrutin référendaire le 5 décembre 2004 sur le projet Rabaska;

Considérant que l'article 514 L.E.R.M. prévoit que le Conseil adopte par résolution la question qui sera soumise lors du scrutin référendaire;

En conséquence,

Il est résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Beaumont adopte la question suivante qui sera soumise aux personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire du 5 décembre 2004 portant sur le projet Rabaska;

« Approuvez-vous l'implantation d'un Terminal méthanier dans la Municipalité de Beaumont tel que présenté par Gaz Métro projet Rabaska? »

---

<sup>15</sup> Laval Larouche est élu sans opposition dans le quartier no 5 en remplacement de Simon Chouinard.

Que le Conseil, conformément à l'article 517 L.E.R.M., tiendra le scrutin le 5 décembre 2004.

Adopté à l'unanimité des conseillers.»

Lors de l'assemblée régulière de novembre, le Conseil de Beaumont décide de tenir une élection complémentaire, le 5 décembre 2004, en même temps que le référendum. Un autre candidat de la Coalition Rabat-Joie sera élu à ce poste<sup>16</sup>.

Le **6 novembre 2004**, la Chambre de Commerce de Québec et celle de Lévis demandent au ministre du développement économique et régional, Michel Audet, de nommer un médiateur dans le dossier Rabaska. La Chambre de Lévis invite les élus lévisiens à revoir leur décision.

Le **6 novembre**, le maire de Beaumont et le conseiller Laval Larouche présentent une proposition demandant aux membres du conseil de s'opposer au projet. Leur proposition sera battue par 4 voies contre deux.

Le **13 novembre**, suite à divers appels des gens d'affaire de la Rive Sud, l'ex-président du Mouvement Desjardins, monsieur Claude Béland, accepte d'agir à titre d'intermédiaire entre les parties.

Le **16 novembre**, à la suite d'une vingtaine de rencontres de travail, le comité aviseur de Beaumont organise une réunion publique d'information au Centre communautaire de Beaumont. Divers experts<sup>17</sup> sont mis à contribution et, à l'exception d'un seul, tous font valoir les risques et inconvénients du projet. Un rapport du comité aviseur a été déposé, recensant des éléments de littérature et plus de 225 articles de presse en lien avec le gaz naturel. 4 bulletins d'information ont été publiés par la municipalité. Gaz Métro avait défrayé les travaux du Comité aviseur de même que ceux de la firme Stabilis à la hauteur de 30 000\$ et la Municipalité a tiré plus de 40 000\$ de ses coffres pour combler la différence.

Le bulletin d'invitation précisait que

« Le comité aviseur est conscient du fait que cette soirée a lieu dans un contexte où le promoteur n'a pas encore dévoilé son site final, de même que les études d'impacts requises. Vous comprendrez donc que les

---

<sup>16</sup> Il s'agit de Gilbert April. Celui-ci sera défait par Jean-Louis Lavoie, lors des élections générales du 6 novembre 2005.

<sup>17</sup> Deux experts principaux figuraient au programme écrit qui avait été distribué par la poste : un porte-parole de la firme Stabilis et Jean-Marc Bergevin, économiste pour la firme B.E.S.T.E. D'autres se sont ajoutés à la table d'honneur, le soir même : notamment un urbaniste, Clermont Bourgel, un représentant de la Direction de la santé publique, un représentant des groupes environnementaux, un évaluateur, Daniel Sylvestre, et une représentante du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), Julie Boudreau.

spécialistes invités ce soir ne se prononceront pas sur l'acceptabilité du projet Rabaska.<sup>18</sup>»

Au référendum de Beaumont, le **5 décembre 2004**, les opposants au projet Rabaska l'emportèrent avec une majorité confortable. 72 % des personnes qui ont exercé leur droit de vote ont voté contre le projet et 28 % en faveur. 398 personnes ont donc appuyé le projet.

Il est à noter que 407 personnes avaient appuyé la candidature de Nicole Picard à la mairie. Cette dernière ne s'était jamais prononcé en faveur du projet mais proposait d'attendre le résultat du BAPE. Son adversaire André Goulet a mené une campagne systématique de peur et obtenu l'appui de la quasi-totalité des résidents saisonniers qui détiennent la balance du pouvoir dans cette petite municipalité de 2200 habitants.

Le **15 décembre**, le maire suppléant de Lévis, André Hamel, déclare être prêt à écouter les responsables de Rabaska.

En **janvier 2005**, Rabaska annonce qu'il respectera la volonté des gens de Beaumont et qu'il se tourne vers le secteur de Lévis.

Durant les semaines qui suivirent, trois séances d'information furent tenues sur le territoire de Lévis : le **1<sup>er</sup> février**, au cégep Lévis-Lauzon pour le secteur est, le **8 février**, à l'École secondaire les Etchemins, pour le secteur ouest à Charny et, le **15 février**, au Juvénat Notre-Dame, pour le secteur St-Romuald. Près de 500 personnes seront présentes à chacune de ces rencontres qui affichent complet chaque fois.

À la même période, un sondage Léger Marketing démontre un appui majoritaire au projet.

Pendant cette période, en **mars**, les membres du conseil de Ville de Lévis décident d'appuyer le projet, après que Rabaska eut annoncé son intention de déménager le projet à Lévis. Le Conseil de ville se déclare favorable au projet, dans une proportion de 9 contre 3. Plus tard, trois personnes seront accusées d'être des vire capot : Gilles Lehoullier, André Hamel et Danielle Roy-Marinelli. Ces trois conseillers ont d'abord voté contre le projet et se sont ensuite excusés pour le motif que ce vote avait été prématuré et qu'ils manquaient d'information.

Plusieurs mois s'écoulaient sans que les positions des parties n'évoluent. La proximité des élections municipales relance le débat, à l'automne 2005.

Le **6 novembre 2005**, à l'occasion des élections générales, un conseil composé de 5 représentants de la Coalition Rabat-Joie prend le pouvoir à Beaumont, ce qui ne laisse que deux postes à des supporteurs du projet. Trois candidats se sont présentés à la mairie. Le maire sortant, André Goulet, a vu sa majorité fondre de 70 à 50 % mais il conserve 20

---

<sup>18</sup> Les soulignés sont des auteurs de la brochure.

points de majorité face à son plus proche adversaire, monsieur Jean-Claude Tardif. Cécile Asselin arrive troisième.

À Lévis, le maire Jean Garon qui ne s'était pas prononcé sur le projet mais qui avait vécu l'usure du pouvoir est défait par madame Danielle Roy-Marinelli qui s'était prononcée en faveur du projet, durant sa campagne électorale. Il est à noter que son principal opposant, Gilles Lehoullier, s'était également déclaré en faveur du projet.

À l'occasion de l'assemblée régulière du **5 décembre 2005**, le conseil municipal de Beaumont adopte une motion en vue de l'adoption future d'un règlement visant à empêcher la Ville de Lévis d'accepter le projet Rabaska à moins d'un kilomètre de ses frontières, ce qui a pour effet, éventuellement, d'empêcher l'implantation du projet. La municipalité profite ainsi d'une disposition du Code municipal qui viendra à échéance, le 31 décembre 2005, par suite d'une réforme du Code municipal.

Malgré une mobilisation des gens d'affaire et des supporteurs du projet, le conseil municipal de Beaumont adopte le Règlement 523, concernant l'entreposage de matières dangereuses sur son territoire et dans un rayon de un kilomètre des limites de la municipalité, lors d'une séance extraordinaire, le **19 décembre 2005**.

Rabaska, la mairesse de Lévis et les municipalités de St-Michel et St-Charles de Bellechasse annoncent, dès **janvier 2006**, qu'elles contesteront ce règlement.

Le **24 janvier 2006**, à l'occasion des élections fédérales, le Parti conservateur prend le pouvoir à Ottawa. L'ex-maire et député bloquiste sortant Réal Lapierre est défait par le conservateur Steven Blaney. Chacun s'était présenté avec un sentiment favorable au projet. Seul le candidat du Parti Vert du Canada, Sylvain Castonguay, avait fait ouvertement campagne contre le projet. Or sa majorité a chuté entre juin 2004 et janvier 2006.

Le **26 janvier 2006**, Rabaska annonce le dépôt de ses études d'impact en environnement. Un résumé sera ensuite distribué à toute la population de Lévis et de Beaumont. Le document original de 2000 pages sera accessible à divers endroits sur le territoire.

Le **8 février 2006**, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale invite les personnes et organismes intéressés à lui soumettre leur mémoire avant le 13 mars.

Dès lors, les opposants dénoncent cette situation pour le motif que le projet est irrecevable, vu qu'il ne respecte pas une disposition de la Loi québécoise sur l'environnement qui stipule que le promoteur doit faire la preuve qu'il respecte les règlements municipaux et qu'il a une autorisation d'implantation des autorités municipales concernées. Ils font appel au ministre de l'environnement du Québec, Thomas Mulcair. Ce dernier répond qu'il étudiera cette question en même temps que le rapport du BAPE. Les opposants s'adressent ensuite au ministre de la Justice, Yvon Marcoux. Ce dernier répond que cette responsabilité revient au ministre Mulcair.

Dès **février 2006**, les gens d'affaire de Lévis forment le Regroupement d'appui au projet Rabaska (RAPR), présidé par Me Roger Beaudry, et font appel à Beaumont pour avoir un représentant et examiner avec les gens d'affaire de Beaumont la meilleure stratégie à déployer. Je me suis alors joint au regroupement.

Le **22 février 2006**, un nouveau sondage Léger Marketing révèle que 70 % des citoyens de Lévis sont en faveur du projet, y compris sur le territoire visé, soit Desjardins, et que la majorité des opposants à Beaumont a fondu de 72 % à 54 %.

Le **4 mai 2006**, la Ville de Lévis tient une consultation publique sur le projet de port méthanier Rabaska.

En **juin 2006**, les promoteurs de Rabaska accueillent à Lévis plus de 375 représentants d'entreprises lors du Rendez-vous Construction Rabaska.

À cette occasion, l'APPEL dépose son manifeste d'opposition au projet.

En **juillet**, un premier protocole d'entente est signé entre la Ville de Lévis et Rabaska, et plusieurs citoyens manifestent leur déception.

En **août**, 600 manifestants participent à la Manifestation Mer-Terre, organisée par l'APPEL pour signifier l'opposition au projet Rabaska.

En **août 2006**, un nouveau regroupement d'appui au projet Rabaska voit le jour. Il s'agit du Mouvement populaire À bon port.<sup>19</sup> En quelques semaines il recrute 500 membres de toutes provenances. Il s'agit aussi bien de travailleurs de la construction, de professionnels, de gens ordinaires que de gens d'affaire. En un temps record, un plan d'action est élaboré, des espaces publicitaires sont réservés, un voyage à Montréal Est et un autre à Boston sont organisés spontanément. Quatre porte-parole sont nommés. Des interventions diverses ont lieu. La conférence de lancement a eu lieu en **octobre** à Lévis. L'activité la plus spectaculaire fut le rassemblement de 80 camions, semi-remorques et fardières devant le Cegep Lévis-Lauzon, à l'ouverture des audiences sur la Rive-Sud, le **11 décembre 2006**.

En **octobre**, la Ville de Lévis adopte un deuxième protocole d'entente avec le promoteur Rabaska.

En **novembre**, une délégation de 8 citoyens de Lévis visite le port méthanier d'Éverett, près de Boston

Du **6 au 15 décembre 2006**, le BAPE tient ses premières audiences publiques, à Québec et Lévis. Il s'agit d'une période de questions en vue d'éclairer les personnes et

---

<sup>19</sup> Quatre personnes assument la tâche de porte-parole : Me Isabelle Tremblay, avocate fiscaliste, Jean-Yves Bisson, délégué syndical, Jean-Claude Tardif, ex-syndicaliste et agent immobilier, Régis Cauchon, dirigeant d'entreprise.

organismes qui auront à préparer un mémoire en vue de la seconde série d'audiences devant débiter le **29 janvier 2007**. Il y eut plus de 120 inscriptions.

Le **11 décembre 2006**, 80 travailleurs de chantier manifestent en faveur de Rabaska en défilant dans les rues de Lévis avec leur machinerie.

### **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE PERTINENTS**

Pour bien comprendre une problématique, il faut la situer dans son contexte. Que se passe-t-il en 2004? Pourquoi un tel projet émerge-t-il à ce moment précis de l'histoire? Pourquoi est-il destiné à la région de Beaumont-Lévis? Mais surtout, pourquoi soulève-t-il un tel tollé d'opposition? Il suffit de se rappeler qu'un projet similaire a failli voir le jour en 1984, à la Pointe La Martinière, donc à deux pas, à l'ouest du site actuel. Un autre projet avait également été envisagé, à la même époque, du côté de Cacouna. Les pays développés sortaient d'une crise du pétrole ce qui remettait en cause cette ressource comme seule source d'énergie. Par la suite, l'exploitation des ressources de la Rivière La Grande au Québec a réussi momentanément à satisfaire les besoins d'ici. En 2001, la grande crise du verglas et le terrorisme ont remis à l'ordre du jour la question de la sécurité énergétique et la nécessité de la diversification des sources d'approvisionnement.

À titre de principal distributeur de gaz au Québec et en Ontario, Gaz Métro avait la responsabilité de prévoir le futur. C'est le présent qui le lui a rappelé lorsque les entreprises, profitant d'une embellie des prix du pétrole, ont recommencé à se tourner vers le mazout lourd. Or l'accroissement des gaz à effet de serre (GES) et leur impact sur les changements climatiques, ont été mis aux premiers rangs de l'agenda politique international. Le pétrole a été montré du doigt comme le principal facteur responsable. Il fallait trouver rapidement des solutions de rechange, en attendant une exploitation à haute échelle du soleil, du vent, de la géothermie et de l'hydrogène. Le gaz naturel était tout désigné. Gaz Métro était condamné à remettre ses anciens projets sur ses planches à dessin.

Il y eut cependant un hic. Depuis moins d'une décennie les choses ont changé sensiblement. Au plan démographique aussi bien qu'au niveau économique ou culturel, la réalité n'est plus la même. Les stratégies de changement sont remises en question. L'économie du savoir bouscule l'ancienne économie productiviste. De nouveaux rapports de force émergent. *Une nouvelle lutte de classe apparaît. Les agents politiques se demandent désormais s'ils contrôlent encore quelque chose. Nul ne peut prédire l'avenir avec justesse, tellement le passé est brouillé et le présent éclaté.*

Parmi les nouvelles valeurs, mentionnons l'environnement. Une sensibilité plus grande est désormais accordée à cette préoccupation. Parallèlement, on assiste à une montée des valeurs individuelles. L'État n'est plus perçu comme la solution mais comme le problème. Le bien commun est davantage réduit au bien d'un groupe d'individus quand ce n'est pas à quelques individus. L'espace démocratique se résume souvent au quartier quand ce n'est pas à la rue ou à la cour. Un projet de garderie, la construction

d'une résidence pour sidatiques ou d'un condominium pour les aînés peut soulever autant d'opposition qu'une centrale thermique au gaz.

Cet individualisme s'explique en partie par l'éclatement du marché du travail à partir des années 1990 : perte d'emplois, précarisation des emplois, implantation des nouvelles technologies de communication, travail autonome ou à domicile. Parallèlement, on assiste à une puissante montée du néolibéralisme, tel qu'initié en Angleterre par la dame de fer, Margaret Thatcher, puis reprise plus tard par le géant américain, sous la gouverne des présidents Ford et Bush. La mondialisation est venue légitimer cette nouvelle pensée politique au sens où les grandes puissances développent une politique protectionniste pour faire contrepoids au nécessaire libre-échange. De leur côté, les consommateurs condamnent les produits importés mais achètent chez Wall Mart.

Localement, pour prendre l'exemple de Beaumont, une certaine mobilité démographique propre aux banlieues importe de nouvelles manières de vivre ensemble. Il y a à peine un demi siècle, il s'agissait d'un patelin rural traditionnel. La religion et la vie civile étaient soudées. La solidarité était naturelle vu que tous se connaissaient et formaient une classe sociale assez homogène. L'agriculture était le principal mode de subsistance. Des commerces et services complétaient le tout. Les quelques ouvriers d'usine travaillaient au chantier maritime « Davie Shipbuilding » à Lévis.

À partir des années soixante, s'installent des nouveaux arrivants qui proviennent de la ville et découvrent le plaisir de vivre en campagne tout en travaillant en ville. L'accroissement rapide de la fonction publique, le développement des écoles, collèges et universités, les services sociaux et hospitaliers procurent à Beaumont, chaque année à partir des années soixante-dix, une nouvelle génération d'occupants, ceux qu'il convient d'appeler la nouvelle petite bourgeoisie. Ils ont des diplômes universitaires, sont financièrement à l'aise et maîtrisent habilement le discours. Ce seront les premiers à se munir des nouveaux outils informatiques et à exploiter les possibilités d'Internet.

À mesure que les nouveaux arrivants s'installent, il va de soi que les Beaumontois de souche quittent. D'une part, les aînés qui décèdent laissent leur maison à ces nouveaux arrivants. De nouvelles constructions et de nouveaux quartiers sont occupés par des étrangers. Des fermes sont rachetées par des non agriculteurs. Rapidement, les prix des terrains et des maisons grimpent. On exige davantage de services de la part de la municipalité. Les taxes augmentent au même rythme. On voit apparaître un phénomène de « gentrification ». Les jeunes qui formeraient la relève quittent pour Québec, Montréal ou ailleurs. La classe moyenne cherche à se relocaliser là où les prix sont plus abordables. Des chalets sont convoités et transformés à grands prix en résidences permanentes, habitables à l'année. On voit apparaître les premières résidences de type « prestige ».

Bref, des classes sociales plus à l'aise occupent une bonne partie du paysage local. Comme une bonne partie de la population est constituée de résidents d'été ou villégiateurs et comme une bonne partie des nouveaux arrivants considèrent leur milieu d'accueil comme un dortoir, ils se mêlent peu à la vie communautaire, ne vont pas nécessairement à l'église, achètent rarement localement, conduisent quelquefois leurs

enfants vers des écoles privées situées en ville, consomment de préférence leur culture en ville, il reste donc peu d'occasion de socialisation susceptibles de développer le sentiment d'appartenance à une culture commune.

Qui n'a pas été surpris, lors du référendum du 5 décembre 2005 à Beaumont, de rencontrer pour la première fois des centaines de citoyens venus voter contre le projet de port méthanier. Certains de ces citoyens se demandaient où était située la salle paroissiale où se déroulait le vote. Ce sont là autant d'ingrédients qui ont permis que germe un mouvement spontané d'opposition à un projet qui n'apportait pas d'avantage direct à une bonne partie de cette population.

## NATURE DU MOUVEMENT D'OPPOSITION

Nous examinerons, dans cette section, l'ampleur du mouvement d'opposition, sa nature et ses stratégies. Car pour apprécier l'appui ou non d'une population à un projet, il faut se pencher sur quelques questions préalables.

1. Les opposants
2. Leur base d'appui
3. Leurs alliances
4. Leurs intérêts
5. Leurs arguments
6. Leur stratégie
7. Leurs résultats

### 1. Les opposants

Les opposants sont constitués de trois catégories.

Il y a les *environnementalistes*. Ce sont des personnes qui sont inquiets parce qu'elles habitent à proximité du site envisagé. Ou encore elles ne veulent pas le voir de leur fenêtre de salon. Ou encore elles sont sensibles aux impacts possibles. On les associe parfois au syndrome du « pas dans ma cour ».

Il y a les « *money makers* ». Ils veulent faire monter la mise pour leur propriété.

Il y a enfin les *anarchistes*. Ils profitent d'une occasion privilégiée pour casser du sucre sur le dos des élus ou régler leur compte avec le système et ceux qui représentent le système. On les retrouve dans tout mouvement social et dans toute mobilisation.

Trois groupes formels d'opposition se sont créés dans la foulée de Rabaska. Le journal *Le Soleil* en a tracé un bon portrait, dans son édition du 4 décembre 2006<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> Jean-François Cliche, « Petit guide des groupes anti-Rabaska », dans *Le Soleil*, 4 décembre 2006, pp 8-9



La Coalition *Rabat-Joie*. Aucun enregistrement légal. Un site web. Deux porte-parole : Yves St-Laurent et Gaétan Paradis. Pas de membres en règle. Beaucoup de présence dans les médias.

Le Groupe d'initiatives et de recherche appliquée au milieu (*GIRAM*). Formé, à la base, de professeurs du Cegep Lévis-Lauzon et de quelques ressources externes, il est hébergé au cégep et soutenu par lui. Un site web. Une bonne capacité d'obtenir des subventions. Un porte-parole principal : Gaston Cadrin et deux porte-parole occasionnels : Pierre-Paul Sénéchal et Michel Lessard. Une dizaine de membres sur son conseil d'administration.

L'Association pour la protection de l'environnement de Lévis (*APPEL*). Né dans le sillage de Rabat-Joie afin de distinguer la cause lévisienne de celle de Beaumont, ce groupe est dirigé par Jacques Levasseur, médecin qui s'est fait connaître dans la crise déclenchée à Beaumont. Peu de moyens. Apparemment peu de membres malgré qu'il en déclare 700 car il n'est pas en mesure d'en faire la démonstration. Soutenu par *GIRAM* et Rabat-Joie.

Un groupuscule a été mis sur pied à l'Île d'Orléans autour du spécialiste de la simplicité volontaire, le docteur Serge Mongeau, et de l'ex-député fédéral de Montmorency, Louis Duclos. Apparemment, ce sont les deux seuls membres officiels du groupe.

Un autre groupuscule a aussi été mis sur pied, à Lévis, autour du gazoduc et de son fondateur, porte-parole et, semble-t-il, seul membre, Jean Gosselin. Il porte le nom de *Gare au gazoduc*.

D'autres éléments d'opposition se sont manifestés à l'occasion. Mentionnons notamment la tenue d'une conférence de presse, la veille du référendum de Beaumont, réunissant André Goulet, maire de Beaumont, André Hamel, maire suppléant de Lévis et Lucien Albert Darveau, maire suppléant de St-Laurent, Île d'Orléans.

Au conseil de Ville de Lévis, l'indépendant Jean-Claude Bouchard s'y oppose fermement depuis le début.

Examinons maintenant un certain nombre d'éléments susceptibles de nous aider à comprendre l'ampleur de l'impact du mouvement d'opposition au projet Rabaska et le capital d'appui qu'il a conquis rapidement.

## **2. Leur base d'appui**

Elle est essentiellement constituée de citoyens concernés par le projet ou intéressés par la cause ou encore qui y trouvent une opportunité quelconque. Ce sont généralement des gens instruits, des professionnels, des membres des professions libérales, des retraités, des gens d'un certain âge, des représentants des baby boomers, quelques jeunes, beaucoup de femmes, surtout de nouveaux arrivants dans la région.

### **3. Leurs alliances**

Les principales alliances vont du côté de quelques médias et de certains journalistes. Ces derniers ont été particulièrement complaisants dans le traitement qu'ils leur ont donné.

Des alliances ont été tentées avec le mouvement d'opposition au projet d'Énergie Cacouna mais l'affaire n'est pas allée plus loin car le maire Yves Michaud et une majorité de la population locale ont démontré un solide appui en faveur du projet.

Les alliances politiques n'ont pas eu beaucoup de visibilité. Ni le PLQ, ni le PC n'ont apparemment ouvert leurs portes aux représentants des opposants au projet. La chose s'explique en bonne partie parce qu'il s'agissait le plus souvent de souverainistes convaincus et reconnus.

### **4. Leurs intérêts**

Les intérêts des opposants, en plus d'être idéologiques (la protection de l'environnement et l'avenir de la planète), sont aussi économiques. Le montant de la compensation, l'augmentation du coût des assurances habitation, la dévaluation des propriétés ont été dès le départ au cœur des discussions.

Mais il ne faut pas négliger les intérêts politiques. Dans le cas de Beaumont, je dirais même qu'il a été aussi important que l'intérêt économique ou idéologique. Démontrer que le conseil en place était incompetent et qu'il devait démissionner était le leitmotiv des opposants, à chaque assemblée du conseil.

Encore aujourd'hui, les représentants de Rabat-Joie au conseil n'ont qu'un discours : l'administration précédente a administré en toute illégalité et sans planification et nous a plongés dans les dettes et les déficits. Il faut donc détruire leur réputation et s'attaquer à ce qu'ils ont mis des années à construire. Leur plan d'action est précis et ils vont le réaliser en moins de deux ans. : ne pas rouvrir le bureau d'accueil touristique, laisser fermer le café-bistro, fermer le camping municipal, vendre la maison municipale, vendre les espaces verts, réduire les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale, mettre fin à l'animation du cœur du village, ranger les bacs et pots à fleur le long de la rue principale etc.

### **5. Leurs arguments**

Il convient d'examiner de façon particulière les divers arguments des opposants en les regroupant par thèmes.

#### **5.1 Sécurité**

5.1.1 C'est trop dangereux pour la sécurité des personnes

- 5.1.2 Le GNL est un produit dangereux. Il est inflammable et il peut exploser. La zone de dispersion d'un nuage gazeux pourrait s'étendre jusqu'à 5.5 km
- 5.1.3 Les zones d'exclusion sont trop faibles et ne correspondant pas aux normes internationales. Les normes canadiennes sont trop faibles.
- 5.1.4 Depuis le 11 septembre 2001, on n'est pas à l'abri d'une attaque terroriste qui ferait sauter les réservoirs ou les méthaniers.
- 5.1.5 C'est tellement dangereux que les Américains ont décidé de refuser tout nouveau projet de port méthanier, sauf s'ils sont « off shore ».
- 5.1.6 Le danger est trop grand pour la voie fluviale, en particulier la traverse du nord.
- 5.1.7 Les méthaniers transportent avec eux leur propre zone d'exclusion en raison de leur périmètre de dangerosité, de la possibilité d'échouement, de collision ou d'explosion
- 5.1.9 Les autres bateaux devront attendre lors des accostages de méthaniers, ce qui nuira à l'industrie du tourisme et des croisières
- 5.1.10 La proximité des fils de l'Hydro Québec ajoute à la possibilité d'accident et d'explosion

## **5.2 Environnement**

- 5.2.1 C'est trop dangereux pour l'environnement.
- 5.2.2 Au plan des GES, ce projet augmentera la production de GES et va à l'encontre du Protocole de Kyoto
- 5.2.3 Le gaz n'est pas une filière souhaitable. Il produit trop de gaz à effet de serre (GES)
- 5.2.4 L'éclairage du port dérangera les résidents de la Rive Sud autant que ceux de l'île d'Orléans

## **5.3 Retombées économiques**

- 5.3.1 Au plan économique, ce n'est pas une bonne affaire
- 5.3.2 De toutes façons, avec ces grosses compagnies, on est toujours perdant. Soit elles réussissent à faire réduire leur facture de taxes, soit une partie des installations n'est pas assujettie, soit elles ne payent carrément pas leurs taxes
- 5.3.3 Non seulement, on ne bénéficiera pas de baisses de taxes mais nos taxes augmenteront par le fait que ces installations exigeront des services supplémentaires de sécurité, de protection contre l'incendie et d'alimentation en eau potable
- 5.3.4 En termes de création d'emploi, ce seront des emplois spécialisés qui iront à des travailleurs étrangers et non à des travailleurs de la région.
- 4.3.5 En terme de matériel, presque tout sera importé car le Canada ne produit pas ces produits d'une technologie avancée
- 5.3.5 Les résidences environnantes seront dévaluées de 50%

## **5.4 Politique énergétique**

- 5.4.3 Le GNL est un mauvais choix. Il faut privilégier les formes alternatives d'énergie comme l'éolien et le solaire.
- 5.4.4 Ce n'est pas justifié pour répondre aux besoins énergétiques du Québec
- 5.4.5 De toute façon, le GNL importé sera destiné aux USA et non au Canada
- 5.4.6 Il n'y a pas de place pour deux ports méthaniers. S'il ne devait y en avoir qu'un, il devrait être situé à Gros-Cacouna ou à Grande-Anse

## **5.5 Aménagement du territoire**

- 5.5.3 Lévis-Beaumont n'est pas un site approprié
- 5.5.4 C'est un site patrimonial et de villégiature
- 5.5.5 Une rue de résidents est à proximité (Rue de Vitré)
- 5.5.6 Deux écoles sont à proximité (Beaumont et Ville-Guay).
- 5.5.7 Avec le règlement 523, adopté par la municipalité de Beaumont, Rabaska ne peut pas se présenter devant le BAPE car il ne respecte pas la condition préalable qui consiste à se conformer aux règlements municipaux en vigueur. Son étude d'impact est irrecevable parce que le projet ne respecte pas l'article 8 section 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui établit que pour être recevable pour fins d'analyse en vue d'un certificat d'autorisation, il doit être accompagné d'une attestation d'une municipalité concernée démontrant que sa réalisation ne contrevient à aucun règlement municipal.
- 5.5.8 Le zonage à Lévis ne permet pas ce type d'installation. Le secteur serait zoné agricole et résidentiel. Une partie du site sera dorénavant dédié à des fins récréatives et de conservation à savoir l'ancien terrain de la Société Inter Port, situé à la Pointe-à-la-Martinière, appartenant aujourd'hui à la Société du parc industriel et portuaire Québec Sud (SPIPQS)
- 5.5.9 Ce sera visible de l'Île d'Orléans
- 5.5.10 Ce type d'infrastructure contribuera à détériorer le paysage et portera atteinte à la qualité du patrimoine.

## **5.6 Acceptabilité sociale**

- 5.6.1 Rabaska ne jouit pas de l'acceptabilité sociale indispensable à tout projet de cette envergure
- 5.6.3 Le référendum de Beaumont a démontré qu'à 72%, la population n'en veut pas
- 5.6.4 Des sondages tant sur la rive nord que sur la rive sud ont démontré clairement que la population visée n'en veut pas
- 5.6.5 SNC Lavalin qui a collaboré aux études d'impact environnemental est en conflit d'intérêt parce qu'elle est actionnaire de la compagnie Gaz Métro (4%)
- 5.6.6 Le BAPE a été au cœur du conflit. Au départ on a plaidé qu'on ne voulait pas aller devant le BAPE. Premièrement, le BAPE n'est pas crédible. Ses membres sont choisis sur une base politique. Deuxièmement, le BAPE ne suffit pas car il n'est qu'un organisme consultatif. Troisièmement, il n'a pas les moyens de demander ses propres études. Il faut donc une étude indépendante. Le 14

décembre 2006, au terme de la première série d'audiences, on a assisté à un revirement de situation. Le président du GIRAM s'est permis de féliciter les commissaires du BAPE pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et il a été chaudement applaudi par ses supporteurs.

- 5.6.7 On veut un référendum. À Beaumont, la population a rejeté le projet dans une proportion de 72%. À Lévis, on veut un référendum de quartier. C'est à la population concernée de dire si elle en veut ou pas. On doit respecter la volonté de la population concernée.

## 6 Leur stratégie

Il s'agit essentiellement d'une stratégie de mobilisation développée par les mouvements sociaux, que ce soit le mouvement syndical, le mouvement féministe ou le mouvement écologiste. Regrouper le plus de monde possible, être le plus visible possible, parler fort, recourir à des stratégies de communication, ce sont des classiques de l'organisation sociale. On peut identifier les actions suivantes chez les opposants à Rabaska.

- Formation d'une coalition
- Désignation de porte-parole
- Recrutement de membres
- Établissement d'alliances
- Liens étroits avec certains journalistes et chroniqueurs
- Occupation des lignes ouvertes, à la radio
- Communiqués et conférences de presse
- Exploitation d'Internet
- Multiplication de messages et de fichiers à l'endroit de listes d'envoi ciblées
- Pose d'affiches
- Vente et port de gaminets
- Recrutement d'experts. On a eu recours au professeur Fay des Etats-Unis
- Distribution de tracts
- Signature de pétitions
- Production de sondages
- Établissement de comparaisons avec d'autres situations similaires ailleurs au pays ou dans le monde
- Solliciter des subventions. L'argent c'est le nerf de la guerre. Ils en ont obtenu de la Municipalité de Beaumont, de Rabaska et des deux paliers de gouvernement. La somme de 100 000\$ qui avait été mise à la disposition des groupes désireux d'intervenir aux audiences du BAPE par l'Office national de l'énergie a été entièrement utilisée par les groupes d'opposants.
- Envoyer une mission dans un pays donné. Dans ce cas-ci, ce fut la France et les États-Unis.
- Tabler sur certains archétypes tels la peur, la fierté, l'audace
- La peur née du 11 septembre 2001 était facile à exploiter dans les circonstances et elle a donné des résultats
- Le porte à porte

- Le lobby et la pression politique
- L'occupation de toutes les tribunes possibles. Dans ce cas-ci, les opposants ont monopolisé le comité aviseur créé à Beaumont de telle sorte que les citoyens qui n'étaient pas du même avis ont démissionné ou ont été forcés de se taire ou de se rallier
- Les manifestations
- Les spectacles bénéfiques
- À l'occasion, la menace a été une arme dont on s'est servi
- À la limite le recours à l'agression physique a été utilisé
- On a recouru à l'usurpation d'identité en écrivant une lettre de provocation aux lecteurs et en utilisant la signature d'un individu qui avait déjà déclaré qu'il n'était pas opposé au projet
- À l'occasion, on a joué sur les sentiments en prenant le ton de la victime ou en pleurant en public, ou en se servant des enfants et des jeunes adolescents pour appuyer sa cause.

En cela les opposants n'ont rien inventé. Leur originalité tient davantage de l'exploitation de la peur et du sentiment de déprime. Leur affiche est très éloquente en personnage triste sur fond de bleu glacial. Leurs tracts ne font que reprendre des cas d'incidents ou d'accidents dans des raffineries ou des ports.

Une autre stratégie a reposé sur la mise en application du principe de la démocratie directe. Ils se sont présentés dans des assemblées publiques et ont imposé leur tempo. À l'occasion, ils n'ont pas hésité à dire qu'ils voulaient prendre le contrôle des assemblées municipales, parce qu'ils sont les citoyens et qu'ils détiennent le pouvoir final de décision.

## **7 Leurs résultats**

Sans nul doute, les opposants ont marqué des points. Ils ont réussi à obtenir un comité aviseur à Beaumont et ensuite un référendum qu'ils ont largement gagné. Ils ont forcé Rabaska à retenir le site de Lévis au lieu de celui de Beaumont. Ils ont fait battre la majeure partie des membres du conseil municipal de Beaumont, en octobre et décembre 2004 et en novembre 2005. Ils ont fait adopter un règlement redoutable pour les municipalités voisines, le 17 décembre 2005.

L'avenir nous dira si ces gains seront durables et s'ils ne seront pas annulés par les séquelles laissées dans leur sillage. En effet, une véritable psychose s'est emparée d'une fraction de la population de Beaumont. Des familles sont divisées. Les assemblées du conseil sont devenues des séances de règlements de compte. Le maire de Beaumont est complètement isolé au conseil des maires de la MRC. Il s'est absenté au moment du vote d'appui de la MRC au projet Rabaska consacrant ainsi l'unanimité des maires autour du projet. Des résidents ont mis leur propriété en vente. Des pancartes ont été placardées un peu partout à l'encontre des règlements municipaux et souvent sans la permission des propriétaires ce qui a suscité un contre

mouvement de vandalisme sur les mêmes pancartes. Bref, Beaumont en aura pour des dizaines d'années à panser ses blessures et à retisser des liens communautaires.

## **NATURE DU MOUVEMENT D'APPUI AU PROJET**

À Lévis, la situation apparaît fort différemment. D'une part, selon les sondages, les résidents de la ville sont majoritairement en faveur du projet. Le Conseil de Ville est lui-même en faveur du projet à une exception près, le conseiller du quartier Desjardins, Jean-Claude Bouchard. Certes, il y a un mouvement d'opposition baptisé APPEL mais il regroupe essentiellement des citoyens du quartier visé. Face à l'ampleur d'une ville, la dynamique est fort différente. Soit que les résidents des autres secteurs sont indifférents, soit qu'ils assument que le projet verra le jour de toute manière, soit qu'ils considèrent que les retombées fiscales valent les inconvénients. De toute manière, leur présence aux premières audiences du BAPE fut fort discrète et leur nombre restreint.

Il faut dire que deux mouvements d'appui ont vu le jour à Lévis. Le premier fut le Regroupement d'appui au projet Rabaska, formé en février 2006. Sans aucun doute, cette décision fut lente à venir. La Chambre de commerce de Lévis avait pourtant appelé les gens d'affaire à se mobiliser. Dès le début de l'année 2005, on avait appelé l'ex-président du Mouvement Desjardins, monsieur Claude Béland, afin de servir de médiateur dans le conflit qui opposait deux clans du conseil de ville et qui laissait toute la place aux opposants sur la scène politique locale. Ce regroupement fut initié par des gens d'affaire de Québec et de la Rive-Sud. La principale préoccupation tournait autour des retombées économiques du projet.

Cependant, la visibilité du regroupement était limitée. D'une part parce qu'il n'est généralement pas dans la nature des entrepreneurs d'organiser des manifestations, de parader au conseil de ville, d'affronter publiquement les opposants et de faire la une des journaux. D'autre part, parce qu'il lui manquait une base sociale solide.

C'est ainsi qu'en août 2006, est né un second regroupement, formé, cette fois, d'une variété arc-en-ciel de membres mais surtout de « monsieur et de madame Tout le monde ». Ce mouvement fut baptisé « Mouvement populaire À bon port ». Au lieu d'un porte-parole, on retint l'idée de quatre personnes différentes tant par leur appartenance que par leur expérience : une avocate fiscaliste, deux syndicalistes et un dirigeant d'entreprise<sup>21</sup>. Il fut incorporé, avec un conseil d'administration, des statuts et un membership assuré par la vente de cartes et une cotisation annuelle de 5\$. En quelques semaines, il recueillit 500 signatures de membres. Quelques mois plus tard, il avait presque doublé ce nombre.

---

<sup>21</sup> Quatre personnes assument la tâche de porte-parole : Me Isabelle Tremblay, avocate fiscaliste, Jean-Yves Bisson, délégué syndical, Jean-Claude Tardif, ex-syndicaliste et agent immobilier, Régis Cauchon, dirigeant d'entreprise.

## MINORITÉ TAPAGEUSE CONTRE MAJORITÉ SILENCIEUSE

La question à se poser est la suivante : pourquoi les supporteurs du projet ne se sont pas organisés plus tôt? Pourquoi ne se sont-ils pas manifestés publiquement dès le départ? C'est ici que l'analyse de classe permet d'expliquer un certain phénomène de rapport de classe mais également l'ouverture à certaines alliances.

En mars 2004, lors de l'annonce du projet, à Beaumont, un clivage s'est fait entre deux classes sociales. Tel qu'exposé plus haut, une petite bourgeoisie s'est emparé du débat. Elle a imposé sa vision du projet, un projet qui n'apporterait aucun avantage mais présenterait des dangers incontrôlables et obligerait plusieurs centaines de résidents à déménager et à absorber des pertes sur la vente de leur propriété. Cette classe sociale disposait de nombreuses armes dont la plus redoutable, comme il a déjà été mentionné, était le pouvoir du discours et de l'écrit.

Ainsi, lorsque quelques travailleurs, entrepreneurs ou simples citoyens osèrent prendre la parole, ils furent littéralement hués et ne revinrent jamais aux assemblées. Lorsque les membres du conseil osèrent tenter de justifier la nécessité d'attendre les audiences du BAPE avant de prendre parti, ils furent menacés de destitution. À tour de rôle, des partisans de la Coalition Rabat-Joie les enjoignirent de démissionner. En voici une illustration. À un moment donné, le porte-parole du conseil au Comité aviseur exprima un désaccord avec l'analyse du comité. Un citoyen s'est levé debout, s'est tourné vers la salle et demanda : « Qui veut faire démissionner le conseiller X? Tous ses partisans applaudirent longuement en scandant des insultes.

À un autre moment donné, à l'occasion d'une assemblée régulière du conseil municipal de Beaumont, alors que la salle débordait et que des opposant devaient attendre à l'extérieur, une conseillère fut interrompue pendant son rapport de comités par deux personnes qui se sont amenées au micro avec l'allure de deux « bouncers » en lui disant qu'ils allaient suspendre le déroulement de l'assemblée pour faire entendre les récriminations des gens à l'extérieur. *Devant sa résistance, ils l'ont tout simplement chahutée.*

Un autre cas d'espèce est à souligner. Une conseillère d'expérience depuis plus de 20 ans et respectée par tous, une bénévole exceptionnelle qui consacrait tout son temps pour sa communauté fut interpellée par un partisan de Rabat-Joie, durant une assemblée du conseil municipal, qui lui déclara en hurlant : « Madame, vous êtes un fantôme. Vous n'êtes que l'ombre de vous-mêmes. Qu'est-ce que vous faites au conseil municipal? ». Inutile de dire qu'elle en fut blessée à jamais et qu'elle n'eut pas d'autre choix que d'abandonner son poste.

Finalement, le 5 janvier 2006, un des seuls citoyens qui osaient encore prendre la parole aux assemblées du conseil eut droit à un traitement d'honneur. Sans prévenir les autres membres du conseil, deux conseillers membres de Rabat-Joie lurent à tour de rôle une déclaration de vingt minutes chacun dans laquelle ils l'enjoignirent indirectement de se



taire, l'accusant de mensonges, de contradictions et d'incompétences. L'annexe I contient l'essentiel de leur déclaration.

Comparaissant devant la Commission d'accès à l'information, le directeur général de la Municipalité déclara qu'il n'avait pas l'obligation de consigner ces déclarations au procès-verbal du conseil et qu'il n'en avait pas de copies aux archives. Les deux intimés, Laval Larouche et Kevin Lacroix, déclarèrent dans le premier cas qu'il avait immédiatement brûlé ses papiers dans son poêle et le second qu'il les avait immédiatement passés à la déchiqueteuse. L'annexe II contient leur déposition.

Il n'est pas surprenant que ce citoyen ne prît plus jamais la parole en leur présence et choisit d'intervenir sur d'autres forums. Ce citoyen est le signataire du présent mémoire.

Pourquoi les supporteurs du projet ne se sont-ils pas manifestés davantage? Comme je connais bien la population de Beaumont pour y habiter depuis 1976 et m'y être engagé activement durant toute cette période, comme j'ai mené une double campagne électorale à la mairie, l'une en appui à ma conjointe, le 10 octobre 2004, et l'autre comme candidat, le 6 novembre 2005, je suis en mesure de tirer les conclusions suivantes pour expliquer une partie de l'absence d'organisation d'un contre-mouvement en faveur du projet Rabaska.

Les partisans du projet proviennent de deux classes sociales : la classe laborieuse et les entrepreneurs. J'ai déjà écrit que les entrepreneurs ne sont pas rodés ni à l'aise avec l'intervention publique. Ils préfèrent travailler dans l'ombre. Les formes traditionnelles de lobbying leur sont plus familières. Comme un certain nombre d'entre eux ont des clients autant du côté des Rabat-Joie que du côté des appuis au projet, selon leur expression habituelle, il va sans dire qu'ils ont joué de prudence afin de ménager la chèvre et le chou. Ceux qui se sont prononcé publiquement se sont faits menacer de boycottage et l'un d'entre eux a vu un certain nombre de ses clients le fuir pour aller voir ailleurs. Il faut toujours se rappeler que les opposants proviennent de la petite bourgeoisie et qu'ils sont à l'aise financièrement, donc de grands consommateurs et de bons clients. Leur pouvoir de négociation est élevé.

Du côté des travailleurs qui sont favorables au projet, il faut comprendre ce qu'ils ressentent. Comme tous les travailleurs manuels, gens de métier ou techniciens, ils sont à l'aise avec leurs outils de travail et en face de leurs confrères ou consoeurs de travail. Pour expliquer ce qu'ils font, ils ne manquent pas de mots. Pour décrire leur attachement à leur entreprise non plus. Mais ne leur demandez pas de prendre la parole en public.

Selon leurs dires, ils ont peur « de faire rire d'eux ». L'humiliation est l'arme qu'ils redoutent le plus. Leur plus grande crainte est de commencer une intervention et d'être interrompus ou, pire, hués par la foule. Ils en perdent tous leurs moyens. Ensuite, ils disent avoir honte ou être en furie. Mettons que ce ne sont pas tout à fait les termes qu'ils utilisent pour décrire leur état d'âme dans de telles situations. Plusieurs m'ont témoigné avoir eu envie de « le fesser ». Un d'entre eux est allé jusqu'à dire à son adversaire qui a

fait le geste d'enlever ses lunettes : « Ce n'est pas utile. Tu n'auras pas l'occasion de les remettre ». Plutôt que de se retrouver dans de telles positions, ils ont préféré se retirer.

Voilà pourquoi, lorsque le Mouvement populaire À bon port a été fondé, ils ont vite demandé d'en faire partie. Trop peu, trop tard, diront certains. Quand on croit réellement à une cause, diront d'autres, on n'hésite pas à se manifester; autrement, c'est la preuve qu'on n'est pas très convaincu. On ne peut pas expliquer de façon aussi simpliste les relations qui existent entre la petite bourgeoisie et les travailleurs. Il existe une réelle lutte de classe entre les deux.

Les premiers ne sont généralement pas tendres envers la classe laborieuse. Ils lèvent le plus souvent le nez sur leurs valeurs, sur leur passion pour la mécanique plutôt que les arts, leurs préférences pour certains postes ou animateurs de radio, leur goût pour la bière plutôt que le vin, leur intérêt pour la Floride au lieu des Bahamas ou d'Acapulco et ainsi de suite. Les enfants de la petite bourgeoisie vont à l'école privée ou choisissent les concentrations sports-étude ou arts-étude. Ils s'habillent différemment. Ils pratiquent des sports d'élite, la danse ou la musique, en dehors des heures de classe. De telle sorte que les travailleurs vivent souvent en double, à travers leurs enfants, l'exclusion dont ils ont été victimes eux-mêmes à l'école. Et, naturellement, l'humiliation de ceux qui se font regarder de haut par ceux qui ont gravi certaines marches dans l'échelle sociale.

Devant un voisin qui leur demande s'il peut installer une affiche Rabat-Joie sur leur propriété, plusieurs d'entre eux vont préférer ne pas protester pour maintenir des relations paisibles et protéger leurs enfants contre l'ironie, le mépris ou le harcèlement. Même retenue lorsque des concitoyens leur demandent, dans une enquête en direct, s'ils appuient le projet Rabaska. Ils répondront « non » de peur des conséquences. Devant des arguments de type « savant » ou « ex cathedra », ils auront tendance à acquiescer pour ne pas paraître mal informés.

Leurs forces, là où ils opposent un solide rapport de forces, c'est lorsqu'il s'agit de tâches manuelles. Cette supériorité peut être un argument de négociation ou d'échange. On recourt à eux pour bricoler ou donner un coup de main. Sans compter leur sens pratique. Ils ont généralement un bon jugement de situation. En cas de crise ou de catastrophe, ils ont un flair particulier pour dénouer une situation complexe et dépanner une personne mal prise. Mais on ne leur reconnaît rarement cette compétence. La société est plus encline à reconnaître les bons coups des experts ou des intellectuels que ceux des artisans et des gens de métier.

Voilà donc pourquoi, parce qu'ils constituent la majorité silencieuse, ils n'ont pas opposé de contre argument à la minorité tapageuse<sup>22</sup>. Ils ont plutôt choisi de s'allier à la classe entrepreneuriale. Dans le Mouvement populaire À bon port, ils ont saisi cette opportunité et voilà pourquoi, ils ont été des centaines à signer leur carte dès l'annonce de la formation de la coalition. On n'a pas besoin de longue démonstration pour comprendre que les gens d'affaire y trouvaient leur intérêt. Ce qui est exceptionnel, c'est de retrouver à la même table des travailleurs, des syndicalistes et des patrons. Ce genre de rencontre

---

<sup>22</sup> Vincent Lemieux utilise l'expression « minorités bruyantes » (Lemieux : 1988, p.84).

se fait généralement dans un contexte de négociation ou d'affrontement. Dans ce cas-ci, il s'agit d'une alliance pour l'emploi, le développement économique et l'enrichissement collectif.

Le fait que les médias aient attribué plus d'espace et de visibilité à l'expression des opinions des opposants démontre toute la puissance d'une minorité tapageuse et peut laisser croire que la majorité silencieuse n'est pas importante. Il revient aux commissaires du BAPE de faire la différence entre ces deux clans et d'interpréter de la façon la plus juste possible le clivage entre deux visions du développement économique et deux sortes de besoins sociaux.

## **QUELQUES ENJEUX D'ORDRE SOCIOPOLITIQUE**

Au moment de formuler sa propre recommandation, la commission du BAPE sur le projet Rabaska aura l'obligation non seulement de considérer les impacts sur l'environnement, comme sa mission le lui commande, mais de replacer le projet dans sa juste perspective. Elle ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur certains enjeux d'ordre sociopolitique. Ce qui précède visait à fournir un éclairage sur un certain nombre de questions particulières. Dans la présente section, j'ajouterai des pistes que je m'efforcerai de justifier pour démontrer qu'il s'agit d'un projet souhaitable et acceptable.

Au départ, j'écarterai toutes les questions d'ordre scientifique. Je ne prétendrai nullement être un expert des questions d'énergie, de sécurité, d'environnement, de navigation, du gaz naturel. Trois crédits sur Internet ne me convaincraient jamais qu'il est possible de contredire les ingénieurs qui ont fait deux ans de collège et trois, quatre ou cinq années d'université dans ce domaine. Malgré des visites de ports méthaniers ou ma pratique d'utilisation d'une bonbonne de gaz propane, il ne me viendrait jamais à l'esprit de faire la leçon à ceux qui en font métier et profession et qui gagnent leur vie dans l'industrie du gaz ou de la construction navale ou dans la navigation sur le fleuve. Il y a réellement des limites qu'il faut s'empêcher de franchir si l'on ne veut pas passer pour ridicule en affirmant, par exemple, comme l'a fait le porte-parole de Rabat-Joie aux audiences du BAPE, que le port d'Éverett a été fermé durant deux ans.

Ce que je maîtrise, c'est l'analyse concrète d'une situation concrète. Les outils que je possède me permettent d'éclairer des enjeux sociaux et politiques. C'est ce que j'ai tenté de faire jusqu'à maintenant. Avant de conclure, il me reste quelques sujets à aborder. Cette fois-ci, je vais me servir notamment des compétences que j'ai acquises lors de ma formation d'agent immobilier et en particulier des outils qui sont à ma disposition..

### **1- Effet du projet de port méthanier sur la valeur des maisons**

Au début des « hostilités », si l'on peut dire, les opposants ont plaidé que le prix des maisons allait dégringoler, si le port méthanier venait à voir le jour. Ils ont même été appuyés par un expert, lors de la soirée d'information du 16 novembre 2004, à Beaumont. Je me suis donc permis d'interroger la banque de données des agents et courtiers immobiliers qui s'appelle Sam Web et qui est tenue par la Chambre immobilière de

Québec. On y compile non seulement des données sur les propriétés à vendre mais également le nombre de propriétés vendues, les prix demandés, les prix obtenus, les ratios par rapport à l'évaluation municipale, les délais de vente pour chacune des périodes et des secteurs qui nous intéressent. Le tableau I présente l'évolution des ventes dans le secteur de Beaumont, de 2001 à 2006.

**TABLEAU I**  
**Évolution des ventes de propriétés résidentielles**  
**Beaumont**  
**2001-2006**

Année	Nombre de ventes	Délai moyen de vente (jours)	Prix moyen vendu (\$)	Croissance annuelle des prix vendus (%)	Ratio par rapport à l'évaluation municipale
<b>2001</b>	10	95	104 200		0.97
<b>2002</b>	11	81	105 572	1.3	1.07
<b>2003</b>	18	107	168 573	59.7	1.51
<b>2004</b>	21	58	133 809	(20.6)	1.46
<b>2005</b>	12	83	167 333	25.1	1.34
<b>2006</b>	20	121	187 030	12.0	1.38
<b>Moyenne</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>144 420</b>	<b>79.5</b>	<b>1.29</b>

Voici un certain nombre de conclusions que nous permet de tirer le tableau précédent.

1. Le nombre de maisons vendues à Beaumont a connu un essor considérable, après l'annonce du projet Rabaska. Il est passé de 18 à 21 entre 2003 et 2004. Après une diminution, en 2005, ce nombre a grimpé à 20 en 2006.
2. Ce qui est intéressant, c'est le nombre élevé de petites résidences qui se sont vendues en 2004 (21) pour un prix moyen de 133 809\$ alors qu'en 2005 il y a eu moins de maisons vendues (12) mais leur prix a été nettement supérieur pour une moyenne de 167 333\$. Pour 2005, le prix moyen, dans la région métropolitaine de Québec, a été de 135 000\$.
3. Toujours à Beaumont, de 2001 à 2006, les prix ont augmenté de 79.6% ce qui représente une moyenne de 13.3% par année. Pour la région métropolitaine de Québec, l'augmentation pour la même période a été de 67%.
4. En 2001 et 2002, les ventes de maisons, à Beaumont, correspondaient pratiquement à leur évaluation municipale. En 2005, l'évaluation foncière a augmenté de 30% en moyenne à Beaumont. Malgré ce phénomène, le ratio du prix de vente par rapport à l'évaluation municipale a cru de façon importante, atteignant 1.38 en 2006, pour une moyenne de 1.29 durant 6 ans.
5. Les délais entre la mise en vente à la réalisation de la vente se situent aux environs de 3 mois, à Beaumont, ce qui est excellent. En effet, en 2001, il fallait compter 95 jours en moyenne pour vendre une résidence dont le prix moyen était de 104 000\$. En 2002, 81 jours pour une valeur moyenne de 105 572\$. En 2003,

107 jours pour une valeur moyenne de 168 573\$. En 2004, on comptait 58 jours pour vendre une propriété dont le prix moyen se situait à 133 000\$. En 2005, on mettait 83 jours seulement, malgré que le prix moyen avait monté à 167 000\$. En 2006, le délai a été porté à 121 jours mais les prix obtenus ont été gonflés de façon exponentielle. Parmi les 20 maisons vendues, les prix ont varié entre 83 000 et 575 000\$. En 2005, ils avaient varié entre 31 500 et 400 000\$.

6. Le 31 décembre 2006, il y avait 17 maisons à vendre, à Beaumont. Parmi elles, 11 affichaient un prix demandé de plus de 200 000\$ et 4 se situaient au-dessus d'un demi million de dollars. Le montant le plus élevé actuellement demandé est de 990 000\$ pour une évaluation municipale de 292 700\$.

Par conséquent, le marché a très bien reçu l'annonce du projet. Les consommateurs ont estimé qu'il y avait là une bonne occasion d'affaire. Il semble bien qu'ils ont nullement été inquiétés par la venue probable du projet, à quelques centaines de mètres de Beaumont. Les propriétaires en ont profité avantageusement.

Maintenant, allons voir du côté de nos voisins lévisiens et, en particulier, dans le secteur Desjardins, à Lauzon. Le Tableau II présente quelques chiffres qui confirment la tendance observée à Beaumont. La tendance fut également à la hausse sur le nombre de propriétés vendues et sur les prix et à la réduction des délais de vente après que Rabaska eut annoncé son intention d'y déménager le projet. Le 31 décembre 2006, il y avait 44 résidences à vendre à Lauzon dont les prix variaient de 79 500 à 995 000\$.

Par conséquent les prophéties de malheur ne se sont pas réalisées. Au contraire, ce sont des embellies du côté immobilier auxquelles on assiste. Et la tendance semblerait vouloir se poursuivre pour 2007.

**Tableau II**  
**Effet du projet Rabaska sur les ventes de maisons à Lauzon**

<b>Année</b>	<b>Nombre de propriétés vendues</b>	<b>Écart de prix</b>	<b>Prix moyen</b>	<b>Délais de vente</b>
<b>2002</b>	72			
<b>2003</b>	55	De 32 000 à 222 500\$	113 195\$	nd
<b>2004</b>	66	De 17 000 à 385 000\$	nd	nd
<b>2005</b>	74	De 52 500 à 455 000\$	130 585\$ (+15.4% en 2 ans)	nd
<b>2006</b>	91	De 25 000 à 279 000\$	nd	57 jours

## 2- Interprétation du référendum de Beaumont

Il faut s'attarder quelques instants à un autre point important dans toute l'histoire du rejet du projet par la population de Beaumont. Huit mois après l'annonce d'un avant-projet de port méthanier, la population de Beaumont a été invitée à décider de l'avenir du projet au moyen d'un référendum. Rappelons que les opposants au projet en avaient fait leur cheval de bataille, dès le départ, au même titre que le rejet du BAPE comme instance autorisée à en disposer.

Le Comité aviseur, mis en place par le Conseil municipal, fut chargé de l'organiser. Il fit paraître quelques bulletins d'information destinés à la population, ouvrit un site web pour y déposer des documents glanés ici et là sur Internet, organisa une séance d'information publique le 13 novembre 2004 et formula la question référendaire que le Conseil municipal n'eut d'autre choix que d'accepter.

« Approuvez-vous l'implantation d'un Terminal méthanier dans la Municipalité de Beaumont tel que présentée par Gaz Métro, Projet Rabaska? »

La population de Beaumont est composée, à cette époque, de 2 264 personnes. Il y avait 1952 électeurs inscrits. 1373 personnes ont participé au référendum. 985 ont voté non au référendum, 374 ont répondu oui et 14 ont annulé leur vote. Au décompte, on a déclaré que le projet Rabaska avait été rejeté. Cela est un fait indéniable. Ce qui est intéressant, c'est l'usage que les opposants en ont fait par la suite. Selon eux, Rabaska n'avait plus d'autre choix que de plier bagage. « On ne veut pas d'un plan B à un kilomètre d'ici », a déclaré au *Journal Le Peuple*, le président du GIRAM, Gaston Cadrin.<sup>23</sup> Il imposait ainsi la volonté d'une communauté à toute la région de Québec. L'avenir lui donnera malheureusement raison car, le 17 décembre 2005, le Conseil municipal de Beaumont formalisait cette orientation en adoptant un règlement (Règlement 523) qui empiétait sur les prérogatives de Lévis et des autres municipalités limitrophes.

Mais l'autre usage que les opposants firent de ce vote est éclairant sur l'enflure verbale qui guette toute communauté. Voici la directive contenue dans le communiqué de la municipalité.

« En guise de respect pour ceux et celles qui se sont exprimés dans le cadre du référendum, la municipalité de Beaumont invite enfin la population à respecter la décision de la majorité de la population. »<sup>24</sup>

Sauf en cas de mesures de guerre ou de loi d'exception, un décret gouvernemental est rarement associé à une invitation à se taire. Ce sont généralement les tribunaux qui sont autorisés à priver les citoyens des droits fondamentaux inscrits dans les Chartes des droits et libertés de la personne. Par la suite, les membres de la coalition d'opposition de même que leurs représentants au conseil municipal se sont comportés comme si les citoyens qui

---

<sup>23</sup> Luc Nolet, « Beaumont dit non à Rabaska », dans *Le Journal Le Peuple*, 11 décembre 2006, p. 3

<sup>24</sup> Ibidem

étaient en faveur du projet étaient privés de leur droit d'expression. Comment interpréter certaines lettres aux lecteurs et autres invectives au micro du conseil? Comment interpréter les déclarations des conseillers Larouche et Lacroix à mon égard, au conseil municipal du 6 février 2006?

Par la suite, un seul refrain fut scandé. La population de Beaumont a rejeté le projet Rabaska. En variante, la majorité de la population de Beaumont a rejeté le projet. Soyons clairs : 985 personnes sur une population de 2264 personnes qui votent contre un projet cela fait beaucoup de monde. Mais cela ne fait pas l'unanimité, ni l'expression de la volonté de l'ensemble de la population, ni même de la majorité de ladite population. Ce vote ne peut pas nier le droit à la dissidence et encore moins priver les populations voisines de leur libre arbitre.

Les commissaires du BAPE sont donc invités à apprécier ce vote pour ce qu'il est, et non pour ce que les opposants voudraient qu'il soit.

### **3- Une île en vue**

Tout au long des premières audiences du BAPE, il était surprenant d'entendre Louis Duclos et quelques autres faire la démonstration de l'impact du projet sur l'Île d'Orléans, sur « 42 milles de tour tranquille », pour reprendre l'expression de Félix Leclerc. On a même invoqué une catastrophe qui pourrait congestionner le pont de l'Île. L'éclairage de la jetée et le bruit de déchargement pourraient empêcher les habitants de l'île de dormir. La vue des réservoirs au loin affecterait la vue et briserait le cachet patrimonial de l'Île de Bacchus, la première terre d'Amérique.

Soyons sérieux. On peut compatir avec des populations lésées ou abusées. On peut s'inquiéter des impacts sur la qualité de vie de l'installation d'une porcherie ou d'un site d'enfouissement, à quelques pas d'une agglomération urbaine. Mais de là à s'autoriser à empêcher un projet de s'installer de l'autre côté du fleuve, à plusieurs centaines de mètres du lieu où l'on habite, il y a des limites.

Hydro-Québec a installé sa troisième ligne de transport d'électricité de 735 kv, sur l'Île d'Orléans, en 1973<sup>25</sup>. L'Île d'Orléans était déjà déclarée site historique depuis 1970. Aucune voix ne s'est élevée pour l'en empêcher. Des centaines de fermes et de fosses septiques non conformes polluent l'eau potable de l'île. Des dizaines de sites d'enfouissement illégaux dorment ici et là, au centre de l'île. Ne faudrait-il pas qu'Augias nettoie d'abord ses écuries avant d'imposer sa loi aux communautés voisines?

---

<sup>25</sup> Caroline Rouleau du service des archives d'Hydro-Québec nous a confirmé, le 12 décembre 2006, que le projet d'une ligne de transport à haute tension Manicouagan/Lévis a été accepté en 1962. La première traversée du Saint-Laurent de la ligne 735 kv, à une hauteur de 190 pieds au-dessus du St-Laurent, à la hauteur de l'Île d'Orléans, a été inaugurée en 1965 tandis que la deuxième ligne a été achevée en 1966. Une troisième ligne a été construite en 1973.

En fait, s'il fallait que les autorités de l'Île d'Orléans s'autorisent à intervenir dans la stratégie de développement de la Rive-Sud, il resterait à se demander s'il existe encore un principe de souveraineté territoriale et d'autodétermination politique.

Il est à espérer que les commissaires du BAPE ne se laisseront pas aveugler par de tels arguments.

#### **4- Le paysage et le patrimoine de Beaumont**

Beaumont se caractérise par son patrimoine et ses paysages. Le cœur du village est admiré chaque été par des centaines de touristes. Le Moulin de Beaumont accueille annuellement des milliers de touristes. La vue sur le fleuve fait de Beaumont un site exceptionnel pour les campeurs. Il y a d'ailleurs trois campings réputés à moins de 5 kilomètres de distance<sup>26</sup>. Des dizaines de chalets attirent chaque année des résidents saisonniers qui admirent le fleuve et ses navires.

Pour protéger son patrimoine et son paysage, Beaumont s'est donné un ensemble d'outils de contrôle. Un règlement sur le « site du patrimoine » protège le cœur du village. Un Programme d'intervention et d'intégration architecturale (PIIA) protège la rue du Domaine et le secteur du Moulin de Beaumont. Ce programme protège aussi bien le patrimoine bâti que le paysage et la vue sur le fleuve. Mais aucun outil particulier n'a été adopté pour protéger le secteur situé entre la route 179 et les limites de Lévis, sur la route 132.

Lorsque nous avons demandé pourquoi à la représentante de la Municipalité de Beaumont, lors des premières audiences du BAPE, elle a répondu qu'il n'y avait pas d'intérêt particulier propre à ce secteur et pas de nécessité d'intervenir de façon particulière.

Une rue a pourtant été construite dans ce secteur. Il faut se rappeler qu'en 1973, l'actuel président du GIRAM avait fait campagne aux élections municipales de Beaumont, aux côtés du maire Réal Lapierre, dans le but de doter la municipalité d'outils pour éviter à l'avenir la répétition d'un tel développement excentrique et mal intégré.

En réalité, ce secteur a été passablement déstructuré avec l'implantation des lignes d'Hydro-Québec. L'élargissement de la route 132 à quatre voies en fait un secteur routier de dépassement à grande vitesse. Les fermes sont en déclin et les terres agricoles restantes sont cultivées pour la plupart pour la pomme de terre. Certaines ne sont plus cultivées du tout. La pépinière en place n'est plus en activité. Les résidences ne sont pas homogènes. On trouve côte à côte une architecture traditionnelle et moderne. Bref, rien qui soit considéré comme un secteur patrimonial ou un paysage à conserver de façon intacte. Au contraire, on est devant un secteur en transition et qui n'a pas de vocation précise.

---

<sup>26</sup> Il y avait 4 campings jusqu'en 2006, alors que le nouveau conseil municipal a décidé de fermer le Camping municipal Vincennes.



Cela n'est pas une raison pour le détériorer davantage. Mais les promoteurs du projet ont fait la démonstration qu'ils avaient à cœur de protéger le caractère traditionnel des lieux, d'atténuer la vue sur les installations des réservoirs, de reboiser les lieux, de redonner l'espace à l'agriculture après les travaux et d'enfouir le gazoduc.

Par conséquent j'invite les commissaires du BAPE à ne pas retenir l'argument du paysage ou du patrimoine pour décider du sort de ce secteur, mais plutôt l'argument de l'aménagement global du site, en harmonie avec l'environnement général du secteur.

## CONCLUSION

À une époque où l'individualisme est la valeur primordiale, la recherche du bien commun constitue un enjeu de conviction et de courage. Il revient à l'État et aux agents politiques de s'élever au-dessus des considérations particulières et de dégager l'intérêt général.

« (Leur action) consiste aussi bien à faire le tri parmi ces demandes, à se laisser convaincre du bien-fondé de certaines d'entre elles, à tirer profit du support de certains groupes pour contrer les efforts d'autres groupes et à formuler les compromis ou encore à énoncer de nouvelles idées. »<sup>27</sup>

Je conclurai en empruntant une fois de plus à la sagesse de Léon Dion qui insiste sur le devoir de rechercher l'intérêt de la société tout entière.

« Il va de soi qu'une fois le moment de l'action venu, que la position adoptée plaise ou non aux individus et aux groupes les plus immédiatement impliqués, le gouvernement, interprète et garant de l'intérêt public général auprès de l'ensemble de la population, doit assumer toutes ses responsabilités ».<sup>28</sup>

Une lourde responsabilité incombe aux commissaires du BAPE. Une bonne dose de courage leur sera utile. Peu importe la décision qui sera rendue, les conséquences seront durables. Rejeter le projet équivaut à envoyer un message pessimiste à tout futur promoteur. Oubliez la région de Lévis et des environs. C'est bloqué. Mais c'est aussi adresser un message de démobilisation à tous ceux qui travaillent à développer et faire prospérer leur région. Pour ces personnes, l'image qu'elles conserveront d'elles mêmes, c'est celle de colonisé ou, pour parodier le caricaturiste Côté<sup>29</sup>, celle de « losers ». Or nul n'est fier de porter ce titre. Comme les résidents de la Rive-Sud sont des gens fiers, ils méritent qu'on leur permette de réaliser ce projet et d'aller au bout de leurs ambitions. Leurs enfants et leurs petits-enfants leur en seront redevables.

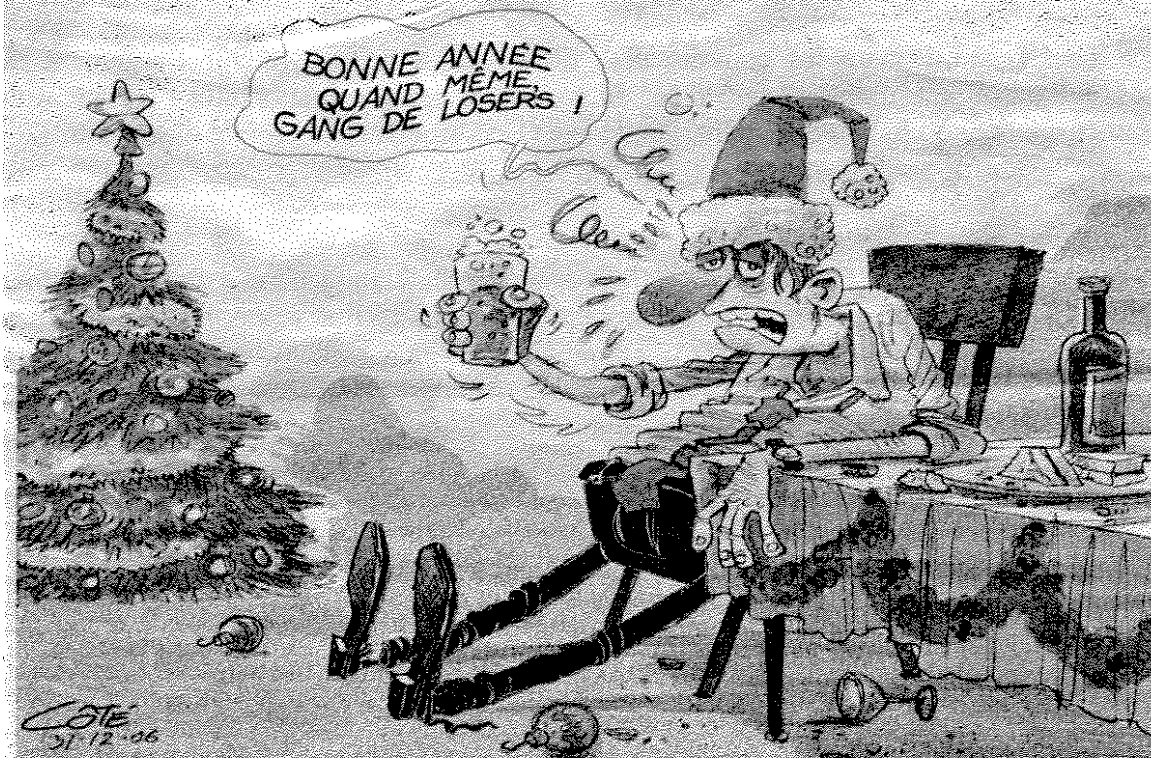
---

<sup>27</sup> Dion, Tome II, p 450

<sup>28</sup> Idem, p. 487

<sup>29</sup> André Philippe Côté, *Le Soleil*, 31 décembre 2006, p. 1

SELON STÉPHANE DION, LES QUÉBÉCOIS SONT BLOQUÉS,  
SELON MICHAEËLE JEAN, LES QUÉBÉCOIS SONT DÉCONNECTÉS,  
SELON LUCIEN BOUCHARD, LES QUÉBÉCOIS SONT PARESSEUX ...



**BONNE ANNÉE 2007!**

## Recommandations

1. Que le BAPE accueille favorablement le projet de port méthanier dans les limites de Beaumont-Lévis tel que présenté par le consortium formé de Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge.
2. Que la préoccupation de l'intérêt général et du bien commun guide le BAPE et les autorités gouvernementales dans l'analyse du projet et la décision d'autorisation.
3. Que la Municipalité de Beaumont retire le Règlement 523 en vue de favoriser la concertation régionale et un partage équitable des retombées du projet.
4. Que la Ville de Lévis et le consortium accueillent favorablement une éventuelle demande de compensation financière de la part de Beaumont et de la MRC de Bellechasse.
5. Que le consortium favorise l'embauche des travailleurs de la région, l'octroi de contrats aux entrepreneurs de la région, l'installation du personnel et de l'équipement dans la région et toute autre retombée positive pour la communauté locale.
6. Que l'Assemblée nationale du Québec modifie le projet de loi No 216, *Loi concernant la Ville de Lévis* présenté le 13 décembre 2006, pour introduire l'article suivant :

« La municipalité peut, sur autorisation du ministre des Affaires municipales et des Régions, conclure avec le Municipalité de Beaumont et avec la Municipalité régionale de comté de Bellechasse une entente afin de partager les montants visés à l'article 4. »

## Bibliographie

- BAUBY, Pierre (1991)  
L'Etat stratège, Paris, Ed. ouvrière, Coll. Portes ouvertes, 238 p
- BEAUCHAMP, M., TARDIF, J-C.; BOUTET, P. (1991)  
Evolution des stratégies de communication publique de la C.E.Q. lors des négociations dans les secteurs public et parapublic (1971-1991), Québec, C.E.Q., 106 p (D-9669)
- BEAUCHAMP P. M., TARDIF, J-C., BOUTET, P. (1992)  
"Les stratégies de communication publique de la C.E.Q. au cours des négociations dans les secteurs public et parapublic de 1971 à 1991", Communication, Vol. 13, No 1, pp 115-149
- BELANGER, Yves (1987)  
"L'Etat québécois: un Etat hybride" Interventions économiques, No 17, pp 117-118
- BELLEMARE, Diane et POULIN-SIMON, Lise (1986)  
Le défi du plein emploi. Un nouveau regard économique, Montréal, Ed. Saint-Martin, 530 p
- DION, Léon (1972)  
Société et politique. La vie des groupes, 2 tomes, Québec PUL, 1972, 429 et 616 p
- GODBOUT, Jacques T. (1991 a)  
"Ce qui se passe aux frontières de l'Etat et de la société", Revue québécoise de science politique, No 19, pp 67-79
- GODBOUT, Jacques T. (sous la direction de) (1991 b)  
La participation politique, Québec, I.Q.R.C.
- GRAMSCI, Antonio (1977)  
Gramsci dans le texte, recueil réalisé sous la direction de François Ricci, Paris, Ed. Sociales, 797 p.
- LEGARE, Anne (1977)  
Les classes sociales au Québec, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, 197p
- LEGARE, Anne (1980)  
"Heures et promesse d'un débat: les analyses de classes au Québec (1960-1980)", in Les cahiers du socialisme, No 5, Montréal, Printemps 1980, pp 60-86
- LEGARE, Anne et MORF, Nicole (1989)  
La société distincte de l'Etat Québec/Canada (1930-1980), Montréal, Les Editions Hurtubise HMH, Coll. Briches.
- LEMIEUX, Vincent (1991)

Les relations de pouvoir dans les lois - comparaison entre les gouvernements du Québec de 1944 à 1985, Québec, P.U.L., 247 p.

LESSARD-HEBERT, M. et al. (1990)

"Recherche qualitative: fondements et pratiques, Montréal, Ed. Agence d'Arc Inc, 180 p.

LEVASSEUR, Carol (1980)

"De l'Etat-providence à l'Etat disciplinaire" in BERGERON, G. et PELLETIER, R. (sous la direction de), L'Etat du Québec en devenir, Montréal, Boréal Express, pp 285-331

LEVASSEUR, Carol (1983)

L'Etat-providence, la consommation collective et les nouvelles classes moyennes au Québec: de la régulation programmée aux compromis institutionnalisés, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, Université de Paris VII, juin, VIII, 384 p

LEVASSEUR, Carol (1987)

Salariat, conflits salariaux et mouvement ouvrier. L'avènement de la société salariale et l'essor de l'Etat-providence au 20e siècle, Québec, Projet accumulation et régulation au Québec, Département d'histoire, Université Laval, no 87-01, 86 p.

LEVASSEUR, Carol (1993)

Rapport détaillé sur la thèse de doctorat de J-C. Tardif, Québec, Université Laval, 12 p.

MARX, Karl (1977)

Contribution à la critique de l'économie politique, Paris, Editions Sociales, XVI, 309 p

MOURIAUX, René (1985)

Syndicalisme et politique, Paris, Les Editions ouvrières, Coll. Portes ouvertes, 214 p

PANITCH, Léo (1979)

"The Development of Corporatism in Liberal Democracies", in Ph. Schmitter, G. Lehmbruch ed, Trends Toward Corporatist Intermediation, Londres, Sage, pp 119-146

PANITCH, Léo (1981)

"Trade Unions and the Capitalist State", New Left Review, No 125, pp 21-43

PANITCH, Léo (1986)

Working Class Politics in Crisis: Essays on Labour and the State, London, Verso (New Left Books), XI, 250 p

PAYEUR, Christian (1987)

Les organisations syndicales québécoises et l'action politique, Québec, C.E.Q. Notes de recherche No 9, Juin, 21 p. (D-8930)

PELLETIER, Réjean et ZYLBERBERG, Jacques (sous la direction de) (1987)

Etat et société au CANADA, Université Laval, Laboratoire d'études politiques et administratives, Cahier No 87-19, Août, 417 p

PIOTTE, Jean-Marc (1977)

Le syndicalisme de combat, Montréal, Ed. Coop. A. St-Martin, 268 p

PIOTTE, Jean-Marc (1979)

"La lutte des travailleurs de l'Etat", in Les Cahiers du socialisme, No 3, printemps, pp 4-38

PIOTTE, Jean-Marc (1987)

La communauté perdue. Petite histoire des militantismes, Montréal, VLB éditeurs, 140 p

PIOTTE, Jean-Marc (1988)

"La participation conflictuelle" in Colloque Léa Roback - La restructuration du travail, Québec, Université Laval, Département de relations industrielles, Coll. Instruments de travail, pp 17-24

PIOTTE, Jean-Marc (1990)

Sens et politique. Pour en finir avec de grands désarrois, Montréal, VLB Editeur, 188 p

POULANTZAS, Nicos (1978)

L'Etat, le pouvoir, le socialisme, Paris, PUF, 300 p.

POULANTZAS, Nicos (1980)

Repères Hier et aujourd'hui, Textes sur l'Etat, Paris, Maspéro, 183 p.

POULANTZAS, Nicos (sous la direction de) (1976)

La crise de l'Etat, Paris, PUF, Coll. Politiques, 348 p.

ROBACK, Léo (1973)

"Les formes historiques de politisation du syndicalisme au Québec", in La politisation des relations de travail, Québec, Département de relations industrielles, Université Laval.

ROCHER, François (1984)

La crise de l'Etat-providence: éléments d'un débat théorique, Montréal, Département de science politique, Université de Montréal, Notes de recherche No 14, mai, 74 p

RODRIGUE, Norbert et LEMELIN, Maurice (1990)

La Loi 160 ... au-delà du légal, Québec, MSSS, 76 p.

ROSENVALLON, Pierre (1981)

La crise de l'Etat-providence, Paris, Ed. du Seuil, 190 p

SAINT-PIERRE, Céline (1974)

"De l'analyse marxiste des classes sociales dans le mode de production capitaliste". in socialisme québécois, No 24, Montréal, Coop. des éditions socialistes, pp 9-34

- TARDIF, Jean-Claude (1978)  
La politisation des enseignants québécois de niveau secondaire. Essai de maîtrise, Québec, Université Laval, 146 p
- TARDIF, Jean-Claude (1979)  
Les rapports de l'Etat et des appareils d'Etat au syndicalisme enseignant. Analyse socio-politique de la question des lois spéciales et des injonctions, Québec, Université Laval, Dactylographié, VIII, 216 p.
- TARDIF, Jean-Claude (1995)  
Le mouvement syndical et l'État. Entre l'intégration et l'opposition. Le cas de la CEQ (1960-1992), Québec Université Laval, Département de relations industrielles, coll Instruments de travail no 28, 210 p.
- TOURAINÉ, Alain (1960)  
"Contribution à la sociologie du mouvement ouvrier: le syndicalisme de contrôle", Cahiers internationaux de sociologie, No 28
- TOURAINÉ, Alain (1965)  
Sociologie de l'action, Paris, Ed. du Seuil, 507 p
- TOURAINÉ, Alain (1978)  
La voix et le regard, Paris, Seuil
- TOURAINÉ, Alain (1983)  
"La crise de la représentation politique", in Sociologie et sociétés, Vol. XV, no 1, avril, pp. 131-140
- TOURAINÉ, Alain et Al. (1984)  
Le mouvement ouvrier, Paris, Fayard, 438 p
- TOURAINÉ, Alain (1991)  
"Au-delà d'une société du travail et des mouvements sociaux?" Sociologie et sociétés, Vol XXIII, No 2, pp 27-42

## ANNEXE I

### **Compte rendu partiel de la séance régulière du Conseil municipal de Beaumont tenue le 6 février 2006, à 20h00 à la salle Alphonse-Desjardins, à Beaumont**

#### **Étaient présents à la table du conseil**

André Goulet, maire  
Jean-Claude Lespérance, conseiller district no 1  
Kevin Lacroix, conseiller district no 2  
Jean-Louis Lavoie, conseiller district no 3  
Louise Maranda, conseillère district no 4  
Laval Larouche, conseiller district no 5  
Patrice Bissonnette, directeur général

#### **Étaient présents dans la salle une trentaine de personnes dont**

Alphée Poiré et son épouse  
Mario Fortier et son épouse  
Gaétan Paradis  
Gilles Castonguay  
Un dénommé Lacroix et son épouse  
Raymond Therrien  
Christian Corbeil  
Pierre Cadorette  
Danielle Desjardins  
Jean-Guy Allard et son épouse  
Jean-Claude Turgeon  
Jean Lamontagne  
Jean-Yves Paquet  
Alain Kilgour  
Nicole Picard  
Jean-Claude Tardif  
Thérèse Walsh  
François Lachance  
Philippe Bolduc  
Simon Breton  
Céline Cloutier

Lors de la présentation des rapports des comités, le conseiller **Laval Larouche** (LL) a pris une vingtaine de minutes de son temps pour faire la déclaration suivante que je rapporte partiellement in extenso vu que, dans la colère qui l'habitait, il lisait très vite son texte, il en sortait à l'occasion pour passer du coq à l'âne et il bafouillait énormément, ce qui rendait difficile la prise de notes. Voici l'essentiel de sa déclaration.



« Je m'adresse à monsieur Jean-Claude Tardif. Monsieur Tardif a tenu des propos publics qui me concernent. J'ai attendu avant de répondre. Le temps arrange bien les choses. J'ai attendu un an, l'occasion de m'entendre sur ce que je devais dire.

Dans son programme électoral, monsieur Tardif vous parlez de vos valeurs.

(NDLR- LL lit alors le second bulletin que j'ai publié, en octobre 2005, durant la campagne à la mairie, dans lequel je mets l'accent sur mes qualités. Puis il enchaîne en lisant un texte que j'ai rédigé en 2004 sur les écarts que je reprochais aux dirigeants de la Coalition Rabat-Joie dans leur bataille contre le Conseil municipal et surtout contre des conseillères et des conseillers en particulier).

Monsieur Tardif, vous parlez des deux côtés de la bouche. Vous avez écrit le 1<sup>er</sup> novembre 2004 que j'aurais déclaré que les affiches peuvent demeurer en place et que je devrais être destitué. À ce que je sache, monsieur Tardif n'assistait pas à cette séance du conseil. Le conseil devrait statuer lequel dit vrai. Pour bien me citer, monsieur Tardif devrait assister aux réunions. Selon vous, je ferais partie des êtres qui veulent couper partout. Je n'aimerais pas Beaumont. J'aurais un agenda caché. On projetterait de vendre la maison municipale pour payer la facture de frais d'avocat dans la poursuite contre Rabaska. Monsieur Tardif, vous avez invité la population à être présent le 19 décembre et à être bruyant. Vous avez écrit que les surplus anticipés de la municipalité seraient de un demi million au 31 décembre 2005. Vous avez écrit qu'on est là pour une seule cause. Que nous représentons un mouvement qui pratique l'illégalité, que Rabat-Joie ment à la population.

En conclusion, il est difficile de ne pas affirmer qu'il y a une contradiction majeure entre ce que vous dites et ce que vous faites. Vous avez écrit et je vous ai entendu dire « À la prochaine ». D'autres sauront vous dire que vous avez un discours incohérent entre ce que vous dites et ce que vous faites. Vous induisez la population en erreur.

J'ai perdu patience à essayer de comprendre vos propos. Il est maintenant temps que je réagisse. » Fin de la déclaration de Laval Larouche.

La conseillère **Louise Maranda** fait ensuite un rapport succinct de ses responsabilités au sujet du Moulin Vincennes et de la bibliothèque.

Le conseiller **Kevin Lacroix** (KL) fait rapport de la politique familiale puis il enchaîne là où Laval Larouche avait terminé. Pendant une vingtaine de minutes, il lit un texte sur le ton déclaratoire. La même colère que son collègue l'habite de sorte qu'il développe un chuintement excessif qui lui fait enfiler les sons et les syllabes les uns par-dessus les autres de telle sorte qu'on perd une partie de son discours. Là également, le rythme s'est mis à s'accélérer au même diapason que le taux de colère montait chez le locuteur et la prise de notes complète est devenue très difficile. Voici l'essentiel de sa déclaration.

« Je m'adresse à monsieur Jean-Claude Tardif. Suite à sa demande d'interprétation du budget, je veux remettre les pendules à l'heure. Je parle lentement afin de permettre à madame Picard et monsieur Tardif de prendre des notes.

Monsieur Tardif, vous n'avez pas droit à la note de passage en comptabilité. Vous oubliez les faits réels. Vous ne devez pas parler de ce que vous ne connaissez pas. Voici les constats. Les faits saillants. L'ancien conseil. Ce n'est pas admissible lorsqu'on dilapide le fonds de roulement, lorsqu'on oublie de faire les demandes d'emprunt, lorsqu'on administre sans fonds, lorsqu'on administre à crédit. La marge de crédit a frisé le million. Il n'est pas normal de présenter les états financiers en juin 2004. Monsieur Tardif, vous vantez l'ancienne administration. Vous parlez de l'augmentation de la valeur des maisons. C'est un cadeau empoisonné aux générations futures. Est-ce cela votre conception de la solidarité? Vous écrivez aux points 5 et 6 de votre document que les dépenses doivent suivre les revenus. L'essentiel a été oublié.

L'ancienne administration ne faisait aucune planification. Ce fut le cas du Moulin de Vincennes. La municipalité se retrouve devant une dette. Sous la pression d'un groupe influent de Beaumont, elle se retrouve avec une dette. Vous écrivez que nos contribuables sont plus riches qu'ailleurs. Que ce serait normal d'augmenter les taxes. Beaumont se comparerait à la moyenne. Ça me fait penser à Marx. Le nivellement vers le bas. À la fin du compte, on choisirait la voie la plus facile. Il ne faut pas céder à la facilité d'augmenter les taxes. Je dis non à la comparaison avec la moyenne. Je dis plutôt comment devenir les meilleurs.

On a oublié de déposer les demandes d'emprunt, à partir de 2002 sur une période de deux ans.

Vous nous comparez à Bombardier et Power Corporation en disant que lorsqu'ils font un appel à l'épargne, leurs actions grimpent. Depuis quand? Ça ne prend aucune instruction, surtout pas un doctorat, pour savoir cela.

Il n'y a eu aucune planification sous l'ancienne administration. Le Moulin de Vincennes. Beaumont serait en faillite. L'ancienne administration a travaillé pour endetter les générations futures.

Vous m'avez fait parvenir un courriel le 5 janvier 2006. Vous m'avez fait dire que les données sont non fiables. Vous avez déformé ma réponse. Le maire Lapierre est présent. Je cherche les surplus. On a laissé les fonds de tiroir vides. Ce sont cela (*sic*)<sup>30</sup> les frasques de l'ancienne administration.

Dans une lettre à monsieur Bissonnette, le 4 janvier 2006, vous me suggérez de lire cinq documents sur le sujet du Moulin de Vincennes. Je constate que vous avez une dent contre moi. Vous avez été impoli à mon égard en me nommant « le conseiller

---

<sup>30</sup> L'expression *sic* signifie que ce sont les mots exacts prononcés par l'intervenant.

Lacroix »<sup>31</sup>. Depuis quand a-t-on le droit de traiter ainsi les gens? Je vous rappelle que je ne vous méprise pas. À votre âge, vous avez dû avoir l'enseignement de la bienséance.

Vous ne faisiez pas partie du conseil de l'époque. Je m'adressais à madame Picard. Quelle planification pour le Moulin de Vincennes? Suite à la lecture du dossier, cela ne change rien. Il y a un dépassement de 235 000 \$. On n'a plus les moyens de l'ouvrir. Vous refilez la faute aux contribuables. Si vous saviez l'état pitoyable des infrastructures. Certes la culture a sa place. Il est prioritaire de s'asseoir avec le CDTC pour la planification. L'ancien conseil avait des allures de débutant.

J'ai lu la lettre de madame Picard où elle écrit que le CDTC s'est heurté à un non. Dans votre esprit, c'est la reconstruction et s'il y a d'autres idées de la part du conseil, il ne faut pas en tenir compte. La présidente a méprisé Beaumont et les Beaumontois. Les salles sont trop petites et peu fonctionnelles. Tout cela nous coûte 235 000 \$. Ce fut une mauvaise planification. Si l'ancien conseil avait évalué, il aurait pris de meilleures décisions. Les fondations ont dépassé de 50 000 \$. Ça ne prend pas un doctorat pour ça.<sup>32</sup> On n'a pas fait d'évaluation ni de planification. Fin de la déclaration de Kevin Lacroix.

(NDLR.- Ici KL s'est lancé dans une série d'insultes à l'endroit de l'ex-maire Réal Lapierre que je n'ai pas eu le temps de rapporter)

Mon point 3 va porter sur la demande d'Alain Kilgour sur le nombre d'employés municipaux.

(NDLR -KL insinue que A. Kilgour aurait profité d'informations privilégiées et confidentielles du temps qu'il était au conseil pour faire son intervention).

Mon point 4 porte sur l'OMH. J'ai des interrogations sur l'affichage. Le conseil n'a rien eu à voir dans cette affaire. Je considère que c'est peu éthique de ne pas afficher le poste. Quant à moi, je me dissocie complètement de cette décision.

(NDLR- KL fait ici référence à la décision que le CA de l'Office municipal d'habitation a prise d'embaucher Nicole Picard parmi 5 candidatures à titre de directrice. Il laissait entendre que la coalition Rabat-Joie privilégiait une autre personne.)

Mon point 5 concerne la nomination au CE. Le Directeur de l'école ne m'a pas invité à siéger au CE parce que la lettre du directeur général de la municipalité ne lui serait pas parvenue. J'ai eu une discussion de vingt minutes avec lui. J'ai eu l'assurance que je serais nommé au CE l'an prochain. »

---

<sup>31</sup> On peut dire le juge Gomery ou le ministre Couillard mais on ne peut pas dire le conseiller Lacroix. Cherchez l'erreur.

<sup>32</sup> On notera qu'à deux reprises, le conseiller Lacroix s'est permis d'utiliser ma formation d'universitaire, d'écrivain et de détenteur d'un doctorat pour m'insulter.

(NDLR – KL fait ici référence à la décision du Conseil d'établissement de l'École La Marelle de retenir la candidature de Jean-Claude Tardif au poste de représentant de la communauté au CE.)

Par la suite, **Jean-Claude Lespérance** et **Jean-Louis Lavoie** ont présenté leur rapport dans les termes qui conviennent à ce forum et auxquels on est habitué. Jean-Louis Lavoie en a profité pour faire une mise au point sur la nomination au poste de Directeur de l'OMH en insistant sur le fait que l'OMH était complètement indépendant de la municipalité et qu'il avait ses propres règles de sélection, que 5 candidats avaient fait connaître leur intérêt, qu'il y a eu un comité de sélection avec observateur externe de la Société d'habitation du Québec, responsable de cet organisme et que le choix avait été unanime.

Par la suite, il y a eu la **première période de questions**.

**Mario Fortier** s'est adonné à son tour à une charge contre Jean-Claude Tardif en le traitant d'incompétent et de malhonnête. Il a été complété par Kevin Lacroix qui en a rajouté.

Puis ce fut au tour de **Gaétan Paradis** d'accuser Jean-Claude Tardif de jouer avec les chiffres, d'être « démagogique » (sic) et malhonnête.

**Alain Kilgour** a demandé pourquoi faire un plat avec une question simple.

Il s'est fait répondre ceci par **André Goulet**, dans les termes suivants.

Vous n'avez pas respecté le code de déontologie. Il y a des informations que vous n'avez pas le droit de divulguer. Vous deviez être avisé d'arrêter de faire des allusions. Est-ce qu'on vous a contacté? (Alain Kilgour répond que non). Je vous avise publiquement devant tout le monde.

**Alain Kilgour** réplique : J'ai remis une pleine boîte de documents au directeur général pour être détruits. Si vous pensez que j'ai dérogé, je vous demande de me dire en quoi, de communiquer avec moi, de me dire ce que vous avez à me reprocher et d'en informer la population.

**Kevin Lacroix** ajoute : À la séance du 19 décembre vous avez mentionné l'argent disponible pour les frais financiers.

**André Goulet** renchérit : Vous avez utilisé des informations disponibles du temps que vous étiez conseiller.

**Gaétan Paradis** demande ce qui en est du café-bistro et quel coût représente l'entretien de ce local vide. Il demande également si le contentieux de la municipalité a examiné la

légalité du règlement 523, ce que fera la municipalité, qu'est-ce qu'il en coûtera. Il demande si on prévoit vendre le Moulin de Vincennes.

C'est **Jean-Claude Lespérance** qui répond en déclarant qu'il n'a rien reçu de Glenn Kelly. Il doute d'une telle contestation. Rendu au pont, on traversera la rivière, dit-il. Le maire **André Goulet** reprend la parole en disant qu'il n'a pas toujours réagi aux propos de Jean-Claude Tardif, qu'il n'est pas fort sur le crayon mais qu'il voulait protéger les intérêts de la collectivité beaumontoise. Et il invite alors L. Larouche à compléter.

Celui-ci déclare : « Monsieur Tardif a écrit que j'avais un agenda caché pour payer les frais juridiques. J'ai dénoncé cela de façon assez magistrale. C'est un mensonge ».

**G. Paradis** revient au micro faire une intervention pour dire que Jean-Claude Tardif a déclaré que la question du Port méthanier n'avait pas fait partie de la campagne électorale ni été présente dans les divers bulletins électoraux. Il cite alors le bulletin d'André Goulet qui l'avait inscrit parmi ses objectifs prioritaires sous la formule : « ma position contre Rabaska », point à la ligne.

**André Goulet** lui répond : « Vous tirez vos conclusions. »

**Pierrette Bélanger** fait une intervention qui est allée dans le même sens.

Le reste de la réunion s'est déroulé normalement.

### **Seconde période de questions**

**Danielle Desjardins** est venue s'informer de la Corporation de développement économique. Nous avons appris que Jean-Claude Lespérance en est le conseiller responsable, que le maire en fait partie et que les personnes suivantes ont été désignées : Gilbert April, Michel Riou, Arthur Marcoux et Léopold Bédard, un propriétaire de terrain habitant Lévis.

Elle a également demandé des éclaircissements sur la nomination de la Directrice de l'OMH.

**Jean-Louis Lavoie** lui a répété le mode d'organisation et de fonctionnement du CA de l'OMH et la procédure de sélection suivie.

Puis **André Goulet** a conclu en ces termes à 22h15.

« Il est important que la population de Beaumont sache ce qui s'est passé. On va vous donner la vraie information. On prend le temps qu'il faut. Notre souci premier est de sauvegarder les intérêts et le compte de taxes des contribuables. On paye plus cher qu'en ville et on n'a pas les services (sic). Comme maire je dois donner la parole à mes

consultants. Ils l'ont fait de façon civilisée. On peut accueillir des commentaires de la population.

(NDLR – Ce qui est intéressant ici, c'est de voir que le maire répète toujours au début des périodes de questions que le règlement de régie interne prévoit que chacun n'a droit qu'à une question et une sous-question courtes. Or les représentants de la Coalition Rabat-Joie, en général, ne posent pas de questions mais font des interventions. Quand ils posent des questions, ils en posent plusieurs mais ne sont jamais rappelés à l'ordre. Dès qu'un autre intervenant se pointe le nez, il est immédiatement interrompu : « Avez-vous une question? Quelle est votre question? » En général, on ne lui laisse pas le temps de la poser au complet ni d'en poser une deuxième.

Finalement, au bout d'un certain temps, quand il est tanné, le maire a pris l'habitude de déclarer : ce sont les deux dernières interventions. Dès lors des gens de Rabat-Joie se lèvent et il les laisse intervenir tant qu'il y en a . Si ce n'est pas un membre de Rabat-Joie, il applique le couperet ou se montre très impatient et il n'hésite pas à couper l'intervention ou la question en milieu de course.)

Notes prises par Jean-Claude Tardif, le 6 février 2006